

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2015.

1 - CENTRE DES CONGRES DE DINAN – Compte rendu d'activité du Groupe *Variant*

2 - AFFAIRES CULTURELLES – Monuments Historiques – Convention avec la Fondation du Patrimoine

3 - AFFAIRES CULTURELLES – Travaux à la Chapelle Sainte-Catherine – Demande de subvention à la DRAC et à la Région Bretagne

4 - AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'Art et d'Histoire – Demande de subvention à la DRAC

5 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un immeuble bâti 12 rue des Fontaines à Dinan

6 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Lancement d'une procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « *Hôtel Bazin de Jessey* » sis 4, rue de l'horloge à Dinan.

7 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Lancement d'une procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « *l'église anglicane* » sis 2, rue Broussais à Dinan.

8 - PERSONNEL COMMUNAL - Entretiens professionnels - Critères d'évaluation.

9 - PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un emploi de directeur général adjoint

10 - ASSOCIATIONS - Emploi associatif local

11 - ENVIRONNEMENT – Développement durable- Conseiller en énergie partagée

12 – ENVIRONNEMENT - Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDE des Cotes d'Armor

13 - ECLAIRAGE PUBLIC – Remplacement de câble rue du Général de Gaulle

14 - ECLAIRAGE PUBLIC – Rue de l'Ecole et rue de la Lainerie

15 - VOIRIE – Rue de la Croix- Travaux d'éclairage public et de télécommunications

16 - CONSEIL DES SAGES - Composition

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 18 novembre 2015

Le Maire,

Didier LECHIEN

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mercredi 25 Novembre 2015, à 20H**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 18 novembre 2015.

Membres en exercice : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, Mme DESPRES, M DERU (jusqu'à l'affaire n°3), Mme DAGUIER, M LE BORGNE, Mme MASSART, M FORGET, M BERTIER, Mme BRIEC-LAME.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à M le MAIRE), M JOUNEAU (pouvoir à M HELLIO), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MASSART), M PINEAU (pouvoir à M SACHET), M PASINO (pouvoir à Mme DESRAME), M DERU (pouvoir à Mme DAGUIER à partir de l'affaire n°4), Mme PATRY (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M BRUNET (pouvoir à M BONENFANT), M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER), Mme MISSIR (pouvoir à M LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir à M FORGET), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME)

ÉTAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire fait une déclaration suite aux attentats tragiques qui ont touché la France le 13 novembre dernier.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes.

Le relevé de décisions du 22 octobre 2015 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – CENTRE DES CONGRES DE DINAN – Compte-rendu d'activité du Groupe Variant

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le rapport d'activités de l'année 2014 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

La discussion à laquelle prirent part M le Maire, M BERTIER, M DERU, M FORGET et M BOBIGEAT figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°2 – AFFAIRES CULTURELLES – Monuments historiques – Convention avec la Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de conclure une convention avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre du financement de la reconstruction et de la restauration du rempart.

La discussion à laquelle prirent part M le Maire, Mme PARIS, M BERTIER et M DERU figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°3 - AFFAIRES CULTURELLES – Travaux à la Chapelle Sainte-Catherine – Demande de subvention à la DRAC et à la Région Bretagne

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- **25 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, Mme DESPRES, M DERU, Mme DAGUIER, M LE BORGNE, Mme MASSART, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à M le MAIRE), M JOUNEAU (pouvoir à M HELLIO), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MASSART), M PINEAU (pouvoir à M SACHET), M PASINO (pouvoir à Mme DESRAME), Mme PATRY (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M BRUNET (pouvoir à M BONENFANT))
- **et 7 ABSTENTIONS** (M FORGET, M BERTIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER), Mme MISSIR (pouvoir à M LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir à M FORGET), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME))

de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, à hauteur de 25% du montant des travaux HT, et de la Région Bretagne à hauteur de 30% du montant des travaux HT pour la réalisation des travaux à la Chapelle Ste Catherine.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, Mme PARIS, M LE MAIRE, M DERU, M LE BORGNE, M FORGET, M SACHET, MME GUILLEMOT, M LAGREE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°4 - AFFAIRES CULTURELLES – Villes d’Art et d’Histoire – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de solliciter une subvention de l'Etat, Ministère de la Culture, pour un montant de 12 000 euros dans le cadre du programme « Ville d'art et d'histoire » pour l'année 2016.

Affaire n°5 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d’un immeuble bâti 12 rue des Fontaines à Dinan

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) de décider la désaffectation d'usage de logement de fonction d'instituteurs ainsi que le déclassement du domaine public communal de la parcelle n° 529 p et du bâtiment édifié dessus ;
- 2) de vendre les biens cadastrés section AL n° 972 et n° 529 p, d'une contenance d'environ 907 m², situés 12 rue des Fontaines à Dinan, à M. Patrick VILLALON, au prix net vendeur de 175 000 €, aux conditions suivantes :
 - prix net vendeur de 175 000 €, tous les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;
 - interdiction de vendre le bien d'une manière séparée pendant une durée de 15 ans ;
 - prise en charge par l'acquéreur de la réalisation d'une clôture de séparation entre les parcelles acquises et le périmètre de l'école ;
 - réalisation par l'acquéreur de places de stationnement sur la parcelle n° 972, suivant les indications du PLU ;
 - réalisation d'une voie de desserte du bâtiment, à partir de la rue des Fontaines, sur la parcelle n° 972.
- 3) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vendre en l'étude de Maîtres Le Voyer-Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°6 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Lancement d'une procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « Hôtel Bazin de Jessey » sis 4, rue de l'horloge à Dinan.

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver le principe du lancement d'un appel à projets concernant l'immeuble communal « l'hôtel Bazin de Jessey » situé 4, rue de l'horloge à Dinan, dans les conditions fixées et en retenant un prix de base de vente compris dans la marge des 10% de l'évaluation des Domaines, soit la somme de 500 000 € ;

- 2) de désigner ainsi les membres de la commission consultative, le Maire en étant le Président, qui sera appelée à donner un avis sur le classement des candidats :
 - pour la majorité : Mme PARIS, M LAGREE, M HELLIO, M BOBIGEAT
 - pour l'opposition : Mme MISSIR (titulaire), M FORGET (suppléant)

Affaire n°7 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Lancement d'une procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « l'église anglicane » sis 2, rue Broussais à Dinan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver le principe du lancement d'un appel à projets concernant l'immeuble communal « l'église anglicane » situé 2, rue Broussais à Dinan dans les conditions fixées, le prix de vente de base étant fixé à 200 000 €;
- 2) de désigner ainsi les membres de la commission consultative, le Maire en étant le Président, qui sera appelée à donner un avis sur le classement des candidats :
 - pour la majorité : Mme PARIS, M LAGREE, M HELLIO, M BOBIGEAT
 - pour l'opposition : M FORGET (titulaire), Mme MISSIR (suppléante)

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M LE MAIRE, M LE BORGNE, M FORGET, MME BONNEFOND, M HELLIO, MME BRIEC-LAME et M LAGREE, pour ces deux affaires (n°6 et n°7), figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°8 - PERSONNEL COMMUNAL - Entretiens professionnels - Critères d'évaluation

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'évaluer désormais les agents, sur la base des 4 grands axes d'évaluation suivants :
 - les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
 - les compétences professionnelles et techniques ;
 - les qualités relationnelles ;
 - la capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
- 2) de préciser que ces critères seront déclinés par types d'emplois et qu'ils s'appliqueront à tous les agents qui relèvent de ces emplois.

Affaire n°9 - PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un emploi de Directeur général adjoint

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de créer un poste de Directeur général adjoint de commune de 10 000 à 20 000 habitants, du 15 janvier au 31 mai 2016 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Affaire n°10 - ASSOCIATIONS - Emploi associatif local

Rapporteur : Maxime SACHET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer une convention tripartite (Conseil Départemental, Ville de Dinan, *Comité de la Fête des Remparts*) pour le renouvellement de l'emploi associatif local du Comité de la Fête des Remparts, la participation financière de la ville, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016, s'élevant au maximum à 8 000 € par an.

Affaire n°11 - ENVIRONNEMENT – Développement durable - Conseiller en énergie partagée

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec Dinan Communauté pour la mise à disposition, à mi-temps, d'un poste de Conseiller en Energie Partagée (CEP), pour une durée de trois ans, aux conditions indiquées.

La discussion à laquelle prirent part M HELLIO, M le MAIRE, M FORGET et Mme BONNEFOND figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°12 – ENVIRONNEMENT – Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDE des Côtes d'Armor

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**

- 1) d'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M LE BORGNE, M LE MAIRE et M FORGET figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°13 – ECLAIRAGE PUBLIC – Remplacement de câble rue du général de Gaulle

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver les travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Énergie pour un montant estimatif de 36 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;
- 2) d'autoriser le versement au Syndicat d'énergie d'un fonds de concours au taux de 74,5% du montant définitif des travaux.

La discussion à laquelle prirent part M le MAIRE et M FORGET figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°14 – ECLAIRAGE PUBLIC – Rue de l'École et rue de la Lainerie

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver les travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Énergie pour un montant estimatif de 24 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;
- 2) de verser au Syndicat un fonds de concours au taux de 74,5% du montant définitif des travaux.

La discussion à laquelle prirent part M le MAIRE et MME BRIEC-LAME figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°15 – ECLAIRAGE PUBLIC – Rue de l'École et rue de la Lainerie

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

A) Pour l'éclairage public :

- 1) d'approuver le projet d'aménagement établi par le Syndicat Départemental d'Énergie pour un montant estimatif de 12 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;
- 2) de verser au Syndicat un fonds de concours au taux de 62% du montant définitif des travaux, soit 8 940 € TTC.

B) Pour l'effacement du réseau téléphonique :

- 1) d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergie pour un montant estimatif de 8 360,00€ TTC (génie civil 6 200 € TTC + câblage 2 160 € TTC), l'appel de fonds du SDE correspondant au coût réel des travaux ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le SDE.

Affaire n°16 – CONSEIL DES SAGES - Composition

Rapporteur : Françoise DESPRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'approuver la liste des 33 candidats proposés pour la composition du Conseil des sages.

M FORGET, M BERTIER, MME BRIEC-LAME, MME MISSIR (pouvoir à M LAGREE), MME LAISNE (pouvoir M FORGET), MME PAULANGE (pouvoir MME BRIEC-LAME), M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER) **ne prenant pas part au vote.**

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, MME DESPRES, MME MASSART, MME GUILLEMOT, M FORGET, MME BRIEC-LAME, M LE BORGNE, MME BONNEFOND et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Question écrite / Motion Eau potable et assainissement

Rapporteur : M le MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'approuver la motion sur la gestion de l'eau présentée par Mr le Maire.

La discussion à laquelle prirent part M le MAIRE et M FORGET figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

La séance est levée à 23h15.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire

Vous comprendrez quand ce début de conseil municipal, je revienne sur les évènements de ces derniers jours, car les actes odieux et barbares conduisent notre pays à affronter une nouvelle épreuve, une terrible épreuve. Parce qu'ils visent notre démocratie, ces actes appellent bien évidemment des réponses d'une volonté sans faille, et d'une totale fermeté. Ils commandent notamment aux élus locaux que nous sommes, de ne rien céder, il nous faut un devoir de rester fort, uni, solidaire, notamment pour protéger, rassurer la population. Face à ceux qui transgressent la vie, en s'excluant d'eux-mêmes de l'humanité, nous portons collectivement une responsabilité, celle qui défend ce qui fonde notre pacte républicain. La laïcité qu'il faut reconquérir au quotidien, mais encore notre diversité et notre modèle social. Dans cette lutte, le respect de nos valeurs sera notre force, la république sera notre arme. L'esprit de vigilance qui implique que nous nous adaptions aux risques avec sang-froid, efficacité et sans angélisme, doit gouverner et gouvernera désormais notre quotidien. Rien ne doit paraître banal, quand souffle la haine, la division, l'exclusion, dans ce combat permanent qui est celui du refus de tout amalgame, chaque citoyen doit apporter sa pierre et la liberté guidera ses pas.

Vendredi prochain, aura lieu l'hommage national, en ce moment, je pense comme vous, aux victimes, 130 morts, je veux dire notre compassion à leur famille, notre soutien aux blessés, je veux aussi saluer les forces de l'ordre, les équipes médicales qui ont été admirables, nos militaires qui sont engagés sur les différents théâtres d'opération, et en ce moment-même en Syrie. Je m'associe au souhait du Président de la République, de voir les français vendredi prochain, pavoiser leur domicile, leur entreprise, leur administration, aux couleurs nationales, et j'appelle les dinannais à s'inscrire dans ce mouvement. En hommage aux victimes, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire, jusqu'à ce jour nous n'avons pas pris la parole et nous attendions ce conseil municipal pour le faire. Au nom du groupe, bien entendu ce soir nos pensées vont vers les victimes du 13 novembre, aux 130 morts, vers les blessés qui sont atteints dans leur chair mais aussi dans leur tête toute leur vie. Pour les familles qui souffrent, qui ont attendu de longues heures pour savoir si leur proche était vivant ou mort, et puis une pensée également pour tous ces anonymes qui étaient-là, qui ont essayé de sauver des vies et qui n'avaient rien demandé un soir de novembre. Vous l'avez dit tout à l'heure, un hommage évidemment aux forces de l'ordre, à la police, à l'armée, aux pompiers, au personnel médical qui a fait un boulot admirable. Donc oui, la France est belle aussi dans ces moments là, parce qu'il y a de la solidarité et de l'union, dans les choses négatives parfois, il faut essayer de ressortir quelque chose de positif, ce soir-là, en tout cas il y avait ça.

Parmi les kamikazes, il y avait des français, alors comment des français ont pu tuer d'autres français, tuer des êtres humains, il y avait de nombreuses nationalités dans ce concert du Bataclan, sur ces terrasses de Paris, c'est épouvantable, comment on peut en arriver là ? Il y a de multiples raisons certainement, moi, il y en a deux que je citerai ce soir, et qui me paraissent importantes, parce que nous sommes des élus et nous devons retenir quelques leçons de tout ça, si c'est possible. A tous ceux qui disent qu'il faut moins d'Etat, de services publics, vous voyez à travers ce qu'il s'est passé là, ce qui s'était déjà passé en début d'année, et bien je pense qu'au contraire, nous avons été dans la mauvaise voie, pourquoi ? Parce que nous avons laissé des quartiers entiers sur notre territoire où, il n'y a plus de service public, où l'Etat n'est plus représenté, où il n'y a plus de règle du jeu, et c'est la loi du plus fort, c'est la loi du grand-frère qui va entraîner le plus faible, à aller jusqu'en Syrie pour se former et revenir en France, tuer

ses propres frères, et donc oui, il faut de l'Etat, oui il faut du service public, oui il faut des bureaux de poste, oui il faut de la police y compris dans des quartiers où nous avons déserté. Ca me paraît important et j'espère que l'ensemble de la classe politique retiendra cette leçon.

Le deuxième aspect, vous l'avez cité tout à l'heure à juste titre, ce qui fait le fondement de notre république, parce que c'est notre république qui a été attaquée, c'est la laïcité, et là-aussi, les politiques ne doivent pas jouer avec ce pan important de notre république qui est la laïcité. J'ai encore en mémoire les mots d'un ancien Président de la République qui disait que: « le prêtre est plus important que l'instituteur », c'est jouer avec les religions, on ne doit pas jouer avec les religions. Les religions doivent rester dans le domaine privé et la laïcité doit rester le fondement de la république, ça me paraît primordial et on ne doit pas hiérarchiser non plus de religion, il n'y a pas de religion plus importante, il y a des dieux, il y a des gens qui sont athées, on doit respecter tout ça, et tout ça doit rester dans le domaine privé, et en aucune façon elle doit être manipulée par certains domaines politiques. Alors oui, derrière cela, j'espère que nous serons tous, derrière l'action du Président de la République François Hollande parce que c'est lui qui incarne la France, c'est lui qui se bat au quotidien et c'est important que la classe politique se batte derrière lui dans ces moments.

Je terminerais mes propos par une note positive, quand nous avons vu aux quatre coins du monde les bâtiments, se mettre aux couleurs, bleu, blanc, rouge, c'est que la France est importante aux yeux de nombreux pays, de nombreux humains, qui pensent que comme toujours, cette république a des libertés. Pour certains français qui voient tout en noir, qui, depuis des années font du négatif, et bien non, la France représente de belles choses et fait aussi du positif, peuvent donner de la confiance à l'ensemble du peuple français, pour repartir sur de bonnes bases. Vous l'avez dit M. le Maire, ne soyons pas naïf, nous sommes en guerre, je crois que le terme est là, il faut faire tout pour combattre ce qui est sur notre territoire et au-delà de notre territoire, et évidemment ça ne doit pas être un débat politique stérile, nous devons être tous unis dans ces moments terribles que nous connaissons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci M. Bertier. Anne-Sophie Guillemot.

Madame Anne-Sophie Guillemot

J'aimerais dire un mot au nom du groupe de la majorité, nous avons un devoir d'unité nationale, dix mois après l'attaque meurtrière de Charlie Hebdo, notre pays a été à nouveau attaqué par les terroristes de Daech. Plus que jamais, nous avons le devoir de l'unité nationale, contre l'obscurantisme et la terreur que veut nous imposer Daech. Ces tueurs sanguinaires veulent détruire nos familles, nos valeurs et notre démocratie. A l'image de la devise de Paris, « Fluctuat nec mergitur », il est battu par les flots mais il ne sombre pas, nous sommes unis derrière notre Président, François Hollande, notre Premier Ministre Manuel Valls et notre gouvernement. Notre soutien aux familles, et aux proches des victimes, aux forces de l'ordre, ainsi qu'aux élus de Paris, et à sa Maire, Anne Hidalgo, doit être total, absolu et inconditionnel. Cette union nationale, ne doit pas faire oublier à l'Etat et à nos gouvernants, leur devoir de pédagogie. Ils doivent expliquer pourquoi nous sommes engagés dans cette guerre, pourquoi il faut déloger les terroristes de Daech dans leur sanctuaire et pour quelles raisons nous sommes visés? Car n'oublions pas que l'objectif ultime de Daech est de nous diviser et de nous monter les uns contre les autres. En conclusion de mon propos, il faut aujourd'hui pleurer nos morts, mais réparer nos vivants. Comme Albert Camus le préconise dans cette phrase : « au milieu de l'hiver, j'ai trouvé qu'il y avait en moi, un été invincible ».

Monsieur le Maire

Merci. Ces déclarations étant faites, cela montre ainsi l'unité de la ville de Dinan sur cette affaire et c'est important.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Est-ce que le relevé de décisions du conseil municipal du 22 octobre dernier, appelle des remarques, ou des demandes de modification de votre part ? Non, je considère donc qu'il est adopté.

AFFAIRE N°1

CENTRE DES CONGRES DE DINAN – Compte-rendu d'activité du Groupe Variant

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Par délibération en date du 27 février 2012, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à conclure un contrat de gestion du Centre des Congrès de Dinan avec le *Groupe Variant*.

L'article 11 du contrat dispose que le délégataire fournit chaque année au délégant un rapport sur les comptes et sur l'activité du Centre pour l'année précédente. Suivant l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, ce rapport qui nous a été transmis par le *Groupe Variant*. Il a été présenté par celui-ci à la commission consultative des services publics locaux, le 5 novembre dernier.

Le rapport comprend :

- le rapport d'activités 2014 ;
- les comptes annuels, le dossier fiscal et le dossier de gestion.

*

* *

Le rapport d'activités 2014 est présenté aux membres du Conseil municipal, s'ensuit une discussion.

M. Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci, donc un résultat qui est très positif, puisque vous avez vu, la fréquentation a augmenté de 6%, par rapport à 2013, comme il a été dit et 66% par rapport à 2012, donc des résultats globalement positifs, avec des retours positifs. Je crois que toutes les entreprises qui passent par le centre de congrès, ressortent avec de la satisfaction. On sait qu'il y a néanmoins, des travaux qui sont à prévoir, de mise aux normes et de matériel, il y a quelque chose d'aujourd'hui un peu rétrograde, c'est qu'il n'y a pas dans l'auditorium d'accès à la wifi, ceux et celles d'entre vous qui ont déjà pu fréquenter l'auditorium, vous aurez constaté que vous n'accédez pas à vos boîtes mails, à votre page Facebook et autres réseaux sociaux. Ailleurs, il y a quelques problèmes de matériel qui commencent à présenter quelques signes de faiblesse et qu'il faudra remplacer.

Une dernière information que je vous donne, le contrat de DSP, arrive à échéance à la fin de l'année 2016, j'ai écrit au Président de Dinan Communauté, pour envisager avec lui l'avenir du centre de congrès. C'est-à-dire qu'il faut se poser la question de savoir si le centre de congrès doit rester de la compétence

municipale ou si au contraire, c'est un débat qu'il faudra que nous ayons, il est de compétence communautaire. Cela peut prendre plusieurs formes, ou c'est Dinan Communauté qui exerce les compétences, ou on crée entre la ville et Dinan Communauté une société publique locale pour assurer l'exploitation du centre de congrès, je dirais que toutes les pistes sont aujourd'hui ouvertes, mais retenez que le contrat de DSP se termine à la fin de l'année prochaine, donc il va falloir dès à présent, engager la réflexion, quant à l'avenir de notre centre de congrès. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

Je vous rejoins, parce qu'en tant qu'utilisateur professionnel, il y a un vrai problème au sein de CREC et ce serait un bel outil, qu'il y ait du wifi, là-dessus je vous rejoins à 10 000%.

Sur la page 5 du rapport, on parle de la mise en place d'un système de navettes depuis Rennes, voilà ce qui illustre ce qu'on disait lors du précédent conseil municipal sur le Grand Dinan, il faut que l'on trouve des synergies avec la capitale régionale, on le voit à travers un exemple comme celui-ci, c'est important qu'il y ait des synergies avec Rennes, et on doit développer ce genre d'initiatives avec des moindres coûts.

Sur ce que vous avez dit M. Bobigeat sur les 27% de dinannais qui utilisaient le CREC, ce qui veut dire qu'il y a près des ¾ qui ne l'utilisent pas, je vous dirais ce que je vous ai déjà dit l'année dernière, mais vous y avez partiellement répondu M. Le Maire, ça a été une belle bêtise au départ que ce CREC n'ait pas été de la compétence de la CODI au départ, ça n'est pas normal que ce soit la ville qui supporte le coût, ce qui pèse sur l'endettement de la ville, ce sont les bâtiments, notamment la construction du CREC, qui a été à l'unique charge des dinannais pendant toutes ces années, ainsi que la bibliothèque, mais ça, ça fait partie de mes redites, je le redirai pendant l'ensemble du mandat, et par rapport à la situation financière dans laquelle nous sommes, et ça aurait moins pesé sur l'imposition des dinannais. C'est très bien qu'à la fin de la DSP la question se pose, et qu'il y ait un vrai débat sur ce sujet, je pense que c'est un outil à l'échelle communautaire et non un outil qui doit rester à la ville de Dinan, il faudra aussi voir quelle taille nous serons à cette époque-là.

Monsieur le Maire

Une explication, ou pour apporter un bémol à ce que vous venez de dire. La CODI à l'époque, a participé à hauteur de 10% en investissement.

Monsieur Bruno Bertier

10%.

Monsieur le Maire

Néanmoins a participé à 10% de l'investissement. Je vous rappelle que cet espace, la totalité, le CREC, a été subventionné à hauteur de 80%, ça a été un équipement extrêmement bien subventionné. La charge résiduelle pour la ville est de 20%.

Monsieur Bruno Bertier

Cela représente combien M. le Maire en termes d'endettement ?

Monsieur le Maire

Je n'étais pas élu à l'époque.

Monsieur Bruno Bertier

On ne va pas en faire un sujet de polémique, surtout ce soir, mais il faut ajouter dans le coût le parking qui est à côté.

Monsieur le Maire

Oui mais néanmoins, la CODI a participé à hauteur de 10%, puisque je vous rappelle que jusqu'en 2018, nous touchons au titre de financement de la CODI, 180 000€ qui apparaissent sur notre budget. Par contre, les évolutions sont tout à fait envisageables, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je crois qu'il faut aujourd'hui se poser la question, et du mode de gestion et de la collectivité qui doit porter le centre de congrès, dans la mesure où, on peut considérer que le centre de congrès relève à la fois de la compétence économique et de la compétence touristique de Dinan Communauté.

Enfin, sur la situation financière de la ville, je n'y reviens pas, nous aurons d'autres moments pour faire ce débat, je vous invite néanmoins à assister à la commission des finances demain soir, où ce sujet sera abordé et vous constaterez que la situation financière de la ville est loin d'être aussi noire que celle que vous présentez conseil après conseil. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. Plusieurs choses par rapport à ce rapport, d'abord on ne peut que se réjouir de la progression du chiffre d'affaire qui a été démontrée, c'est vrai que l'on partait d'un chiffre qui était en difficulté, avant que le groupe Variant soit tributaire. Plusieurs choses, je reviens, je crois que c'est rapport après rapport, il me semble quand même qu'il serait temps de dénommer...

Monsieur le Maire

Ah ! Chacun sa marotte.

Monsieur Didier Déru

Je réitère ma demande, j'ai bien une idée sur le nom de la personne, sur une plaque qui pourrait être apposée, y compris du vivant de la personne en question. Au-delà du clin d'œil, c'est vrai que la notion CREC, ce n'est pas du tout porteur.

Monsieur le Maire

C'est complètement vrai.

Monsieur Didier Déru

Personnellement, je prends comme exemple le complexe Guy Manivel, je trouve cela très bien qu'il y ait du vivant de quelqu'un, d'une personne qui a marqué, une dénomination d'un stade, d'un édifice ou d'un lieu d'échange. Tout le monde aura compris à qui, je pouvais faire allusion. Pour autant il faudra que l'on regarde, pour le fréquenter assez souvent, je pense qu'il y a un état des lieux important à faire, en termes de travaux, ce sera un point important au moment de la discussion, du mode de gestion, y compris de la DSP, si on va en DSP. Je pense notamment, non pas aux auditoriums qui sont à niveau, je pense plutôt à l'acoustique de la salle des congrès qui me semble avoir besoin d'un petit coup de rénovation.

J'ai une petite question, je pensais que le groupe Variant était là en appuie, mais j'ai une question par rapport aux comptes, j'avoue que j'ai un problème sur les comptes passifs ou j'ai un montant de 43 000€, contre balancé à l'actif mais, l'explication c'est la somme qui est liée à la ville de Dinan ? Par le service financier, j'aimerais bien avoir une réponse. Je pense que ça se neutralise, ce que je ne comprends pas, c'est la double écriture, de savoir un peu exactement ce qu'il en est.

Monsieur le Maire

On posera la question.

Monsieur Didier Déru

Autrement, suite au prochain épisode, peut-être avec le nouveau nom.

Monsieur le Maire

Sinon, tu referas la même déclaration l'année prochaine.

Monsieur Didier Déru

J'avais une ancienne marotte, je fais acte que ça a été changé, c'était le parking maintenant repeint, alors je passe sur le centre des congrès.

Monsieur le Maire

Très bien, merci.

Monsieur Michel Forget

Oui, sur le mode de gestion et l'élargissement à Dinan Communauté, je pense qu'effectivement, ça a été évoqué plein de fois, je me souviens, je pense que ça fait assez longtemps, on avait évoqué l'ASPL, pour un mode de gestion possible du CREC.

Je me pose toujours la question, c'est le rapport entre l'investissement qui est lourd et les coûts en termes de fonctionnement en énergie, parce qu'il faut ouvrir ce grand bâtiment et aussi pour un auditorium. Quand je vois que la moitié c'est uniquement l'usage de l'auditorium, quand on voit le camembert comme ça, moi je m'interroge, je me dis tout ça pour ça. Je sais bien qu'il n'y a pas que l'auditorium qui est utilisé, et moi, j'aimerais bien que dans un rapport d'activité, on nous indique aussi quels sont les modes d'utilisation. Moi, ça m'intéresserait de savoir le nombre d'utilisation de l'auditorium plus la salle de réception, auditorium plus l'ensemble des équipements. On a un autre auditorium salle Robert Schuman, j'aimerais bien que l'on affine un petit peu, vu le bilan comme ça, oui, on voit que l'activité augmente, avec un problème, Bruno Bertier l'a souligné, avec moins d'utilisateurs en dehors de Dinan et Région etc. C'est quand même un souci, j'aimerais bien que l'on affine l'utilisation et les modalités d'utilisation de cet équipement, parce qu'ouvrir tout un équipement comme celui-là uniquement pour un auditorium, je m'excuse, mais à la veille de la COP21, ça fait désordre.

Monsieur le Maire

Certes. Olivier, tu avais une réponse à donner peut-être ?

Monsieur Olivier Bobigeat

Oui, la réponse est dans la synthèse, je me suis permis de synthétiser, pour que ce soit moi indigeste ce soir, mais les salles attenantes à l'auditorium servent souvent à ponctuer la journée. Ce sont des séminaires, des congrès, qui ont lieu toute la journée, pendant les pauses, les salles sont utilisées au milieu et s'il n'y avait pas de salles adéquates, l'auditorium ne serait pas loué.

Monsieur Michel Forget

On est d'accord, je sais bien qu'il y a un mode d'utilisation, mais moi ce qui m'intéresserait, c'est de savoir combien sur le nombre de réceptions, combien ont utilisé l'auditorium plus les salles, l'auditorium plus la salle de réception, parce qu'il y avait un déjeuner ou un cocktail, c'est ça.

Monsieur le Maire

C'est ça, d'affiner le rapport de l'utilisation de la salle des congrès, il faut remonter la demande. Pas d'autres questions ? Très bien.

AFFAIRE N°2

AFFAIRES CULTURELLES – Monuments Historiques – Convention avec la Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Cécile PARIS

Suite à l'effondrement d'une partie du rempart bordant la rue du Général de Gaulle, la Ville de Dinan a entrepris une opération de restauration pour la reconstruction des 15 mètres effondrés et la consolidation des 240 mètres linéaires adjacents. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Christophe Batard, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

A l'issue de la consultation des entreprises, les lots ont été attribués comme suit :

- lot 1 : Maçonnerie, pierre de taille. Entreprise *ART*, de Plélo (22), pour un montant s'élevant à 946 918,75 € HT pour la tranche ferme et les deux tranches conditionnelles,
- lot 2 : Consolidations spéciales. Entreprise *Ouest Acro*, de Louverné (53), pour un montant s'élevant à 96 434,80 € HT, pour deux tranches de travaux.

En incluant les travaux d'urgence déjà réalisés, d'un montant de 141 340 € HT, les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que la mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), le plan de financement prévisionnel, hors option de mise en lumière de la promenade, fait donc état d'une dépense s'élevant à 1 418 053 € HT, pour laquelle, une fois les subventions déduites, la part d'autofinancement restant à la charge de la Ville serait de 567 473 € soit 40,02%.

La Fondation du Patrimoine peut nous accorder une aide financière, suite à la souscription publique qui a été lancée en faveur de la reconstruction et la restauration du rempart, celle-ci venant en déduction de la part d'autofinancement de la ville.

A noter que l'ensemble des donations effectuées via la Fondation du Patrimoine est éligible à des réductions de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% des dons, et de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% des dons. Pour les entreprises, la réduction d'impôt s'élève à 60% du don.

*

* *

Vu l'avis de la commission Culture et Patrimoines en date du 21 septembre 2015.

Il vous est proposé de conclure la convention correspondante avec la Fondation du Patrimoine.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Madame Cécile Paris présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Pour bien préciser les choses, nous recevons déjà des dons, et ces dons transits par la Fondation du patrimoine, et sont inscrits sur une autre ligne que les remparts, tout en étant affectés au rempart, en fait il faut un petit peu régulariser les opérations qui ont été montées. Vous avez bien compris que les dons que nous recevons vont abonder le financement de la ville, donc aujourd'hui, on est à peu près à 33% de participation de la ville, puisque l'on a un petit peu plus de 100 000€ de dons, ce qui est remarquable. Je vous rappelle qu'en 2007, nous avons bénéficié d'une subvention du groupe Total à hauteur de 70 000€, et 30 000€ de subvention de dons privés. Aujourd'hui, nous sommes à un petit peu plus de 100 000€ de dons privés uniquement, aucune fondation d'entreprise n'a jusqu'à présent abondé de plan de financement, la fondation du patrimoine ne désespère pas néanmoins de convaincre une ou deux fondations à participer à la restauration du rempart. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je ferais simplement une remarque, à travers la règle fiscale que vous avez citée Mme Paris, où là, le législateur est parfois injuste face à l'impôt, je vous note juste que le contribuable assujéti à l'impôt sur la fortune a plus de réduction que le contribuable lambda, ça c'est la première remarque. Deuxième remarque, par rapport aux donateurs, nous avons quand même sur le territoire Breton, de richissimes milliardaires, entrepreneurs, qui sont capables de mettre des millions dans des achats de footballeurs ou autres, ce serait bien qu'ils pensent à leur territoire qui est la Bretagne et à Dinan et à ses remparts.

Madame Cécile Paris

Je partage tout à fait votre opinion.

Monsieur le Maire

Ils ont été sollicités.

Monsieur Didier Déru

M. Bertier, n'hésitez pas à les solliciter.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je considère que cette affaire est adoptée.

AFFAIRE N°3

AFFAIRES CULTURELLES – Travaux à la Chapelle Sainte-Catherine – Demande de subvention à la DRAC et à la Région Bretagne

Rapporteur : Cécile PARIS

En 2014, en réponse à des désordres constatés sur la façade principale de la Chapelle Sainte-Catherine, nous avons confié à Frédérique Le Bec, Architecte du Patrimoine, une étude préalable à la restauration de la façade.

Plusieurs désordres structurels ont ainsi pu être constatés parmi lesquels :

- un affaissement des maçonneries en partie centrale, peut-être lié à la fragilité d'un ancien meneau de la baie centrale ;
- des fragilités et un délitement de la pierre au niveau des volutes latérales qui nécessitent une intervention rapide avant l'aggravation du phénomène pouvant entraîner des chutes de pierres;
- des problèmes d'infiltration dus à l'absence de glacis sur l'ensemble des corniches.

Le projet de restauration présenté par Madame Le Bec comprend :

- des éléments en dépose/repose avec restauration pour les volutes du troisième registre, les obélisques, les meneaux de la baie du second registre ainsi que la restauration et la sécurisation des statues ;
- des éléments en granit neuf pour le réseau de la baie, les corniches du second registre ainsi que le soubassement mouluré.

Le coût prévisionnel de ce projet de restauration est estimé à 159 071 € HT, auquel il convient d'ajouter 10% d'honoraires de maîtrise d'œuvre, soit 15 907 € HT et 4 518 € HT pour les honoraires Sécurité et Protection de la Santé (SPS). Le montant de cette opération s'élève donc à 179 290 € HT.

La chapelle Sainte-Catherine étant classée au titre des Monuments Historiques, nous pouvons solliciter une subvention de 25% du montant des travaux hors taxe, soit 44 822 € auprès de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne et 30% du montant des travaux hors taxe, soit 53 787 €, auprès de la Région Bretagne.

*

* *

Suite à l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoines en date du 9 novembre 2015, Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, à hauteur de 25% du montant des travaux HT, et de la Région Bretagne à hauteur de 30% du montant des travaux HT. pour la réalisation de ces travaux.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte cette disposition par :**

- **25 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme

BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, Mme DESPRES, M DERU, Mme DAGUIER, M LE BORGNE, Mme MASSART, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à M le MAIRE), M JOUNEAU (pouvoir à M HELLIO), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MASSART), M PINEAU (pouvoir à M SACHET), M PASINO (pouvoir à Mme DESRAME), Mme PATRY (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M BRUNET (pouvoir à M BONENFANT))

- **et 7 ABSTENTIONS** (M FORGET, M BERTIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER), Mme MISSIR (pouvoir à M LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir à M FORGET), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME)).

Madame Cécile Paris présente l'affaire

Monsieur le Maire

Y a t' il des questions ? M. Bertier.

Monsieur Bruno Bertier

Sur cette délibération, on va être un peu moins d'accord Mme Paris.

Monsieur le Maire

Vous allez sonner la cloche.

Monsieur Bruno Bertier

On en est à combien sur l'église Sainte-Catherine ? Quel est le montant global ?

Monsieur le Maire

Nous en sommes à 970 353€ ? 540 155€ de subventions, et la charge résiduelle pour la ville est de 430 000€.

Monsieur Bruno Bertier

C'est l'histoire d'un projet qui échappe complètement aux élus. On ne sait plus où on va, parce que là c'est la façade, demain ce sera...

Madame Cécile Paris

Non, là c'est fini.

Monsieur Bruno Bertier

Je me souviens, on l'avait visité il y a presque un an, c'était quasi terminé, et puis là, ce soir, vous voyez, on remet cela sur le tapis. Nous pensons qu'un plan pluriannuel d'investissement sur ce bâtiment aurait été judicieux au départ déjà, ça aurait permis pour les finances d'avoir quelque chose d'un peu plus régulier, de ne pas travailler par à-coups, et une meilleure maîtrise des élus là-dessus, ça devient une Arlésienne l'église Sainte-Catherine, quel sera l'affectation définitive ? Quel est le projet derrière aussi ? Aujourd'hui, M. le Maire, vous répondez à ma question, plus de 900 000€.

Monsieur le Maire

Avec la restauration de la toiture.

Monsieur Bruno Bertier

Les subventions, c'est quand même l'argent du contribuable, pas que les dinannais, mais c'est quand même l'argent des contribuables. Au demeurant, on est à plus de 900 000€ sur ce projet, qu'est-ce que l'on va faire une fois qu'elle va être totalement restaurée et sécurisée ?

Madame Cécile Paris

Alors en fait, nous avons quand même un joyau « qui était fermé au public et abandonné », on a sauvé ce bâtiment. Pour les élus, le sujet sera discuté, on ne fera rien sans en débattre ensemble, mais il fallait sauver ce bâtiment. C'est une façade avec des pierres qui tombent, je pense que l'on était quand même vraiment responsable, c'est aussi notre devoir de transmettre un patrimoine, c'est un bâtiment magnifique.

Monsieur Bruno Bertier

J'admire à chaque fois votre passion Mme Paris.

Madame Cécile Paris

Oui, c'est comme ça !

Monsieur Bruno Bertier

Non mais, je le respecte. Ce sont des vrais choix politiques, il n'y a pas que les vieilles pierres, on a une jeunesse, on a des besoins en transport, on a d'autres besoins à Dinan. On ne peut pas prioriser en permanence sur les vieilles pierres. Je comprends sur les remparts, là, il y a un degré d'urgence. Il y a des priorités peut-être plus importantes que la chapelle Sainte-Catherine. Nos jeunes quittent notre territoire, on a des gros problèmes de transport, d'environnement et autre, et on ne voit pas de début d'investissement. Si vous voulez, ça fait plus d'un an que je suis élu, cette hiérarchie que vous faites des priorités commence à me déranger, je comprends sur les remparts, je vous l'ai dit, il y a urgence, il faut bien que l'on rouvre la rue de Gaulle. Au départ, il n'y a pas de plan pluriannuel, et là, on en rajoute et peut-être que demain vous allez encore avoir sur la chapelle Saint-Catherine, une pierre qui va tomber et il va falloir refaire l'arrière de la chapelle, on peut en trouver comme ça tous les jours.

Madame Cécile Paris

Ca n'est pas un joujou la chapelle Sainte-Catherine.

Monsieur Didier Déru

Les réponses à mes questions ont déjà été apportées en partie, j'avais effectivement demandé le coût déjà en conseil municipal. Je pensais que l'on votait que pour les subventions, mais là c'est le coût restant à charge ? C'est un coût supplémentaire ? On est bien d'accord ?

Monsieur le Maire

Non c'est une information que l'on vous donne, on demande des subventions, les subventions ne couvrent pas à 100%.

Monsieur Didier Déru

Oui c'est ça, ça n'était pas budgété ça ?

Monsieur le Maire

Oui c'est ça.

Monsieur Didier Déru

C'est vrai que c'est un montant important, je voterai favorablement parce qu'il faut terminer. Je voterai favorablement aussi à l'achat de cierges, pour qu'on en finisse avec les travaux. A l'avenir, ça pourra

nous servir aussi de modèle, parce qu'il faut que l'on fasse attention à ne pas s'embarquer, je reconnais le caractère très important de la chapelle Sainte-Catherine, mais les montants sont significatifs. Est-ce que le problème dont vous êtes à mon avis le seul à comprendre, à savoir si les choses appartiennent à la mairie ou à l'évêché ? Est-ce réglé ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

Je ne sais pas partager la passion de Cécile sur ces vieux bâtiments. Pour autant, je dois dire que si le rempart, le château et tout ça sont toujours là, c'est que les gens avant nous en ont pris soin. Donc aujourd'hui, c'est notre patrimoine et c'est ce qui va rester, dans un siècle, il y aura peut-être toujours la chapelle Sainte-Catherine. Effectivement, ça coûte cher, et je rejoins Bruno Bertier, parfois il vaudrait mieux être élu dans une ville des années 60, construite en parpaings, malheureusement ça n'est pas le cas et il faut l'assumer. Ca n'est pas une grande ville, mais c'est une ville qui coûte hyper chère, justement il y aura une question qui se pose derrière, ce sont les bâtiments de France qui coûtent chers également, malheureusement, mais c'est ce qui nous permet de préserver le caractère de notre commune.

Monsieur Michel Forget

Je crois que l'on est tous d'accord, pour dire que l'on a un riche patrimoine qui a un coût. Il ne faudrait pas qu'à chaque fois qu'il y a des observations ou des remarques, on réponde que c'est un patrimoine important, etc. Je crois qu'il faut que l'on arrive à en débattre. Moi, ce que j'aimerais, ça a été demandé plusieurs fois, c'est-à-dire que ce qui est regrettable c'est que toutes ces questions-là en conseil municipal, n'apparaissent que sur des questions ou des affaires ponctuelles, que l'on fasse un conseil uniquement sur le patrimoine dinannais, sur ce que l'on priorise. On va voir tout à l'heure, l'Hôtel Bazin de Jessey, on vend, on ne vend pas, etc. Je pense qu'il serait temps que l'on se pose la question des priorités, qu'est-ce qu'on priorise dans le patrimoine, que l'on programme comme à demander Bruno Bertier, un plan pluriannuel d'investissement, d'entretien, de manière à ce que l'on ne soit pas au coup par coup, à se prononcer soit sur des demandes de subventions. On avait demandé que chaque fin d'année, qu'il y ait un bilan, bâtiment par bâtiment, des éléments du patrimoine, sur toutes les demandes de subventions ponctuelles qui ont été faites. Je pense que c'est important d'avoir cette estimation-là, de manière à pouvoir, dans les débats ultérieurs, prioriser. Il y a aussi, cette question qui a souvent été évoquée, on verra peut-être avec la question des communautés de communes, ils profitent aussi du patrimoine, ils participent de l'attractivité du territoire, je pense que c'est une question aussi, de lier la compétence économique, le tourisme c'est du communautaire, et le patrimoine dinannais, c'est de la commune.

Monsieur le Maire

Il faut aller jusqu'au bout de la logique dans ce cas-là, c'est-à-dire que vous souhaitez la disparition des communes. Qu'est-ce qu'il va rester ?

Monsieur Michel Forget

Attendez, je ne parle pas pour le groupe là. Si vous me demandez mon avis, je pense qu'effectivement, il faut arriver à des territoires plus importants, mais il ne faut pas que les communes disparaissent. Mais je pense, que l'on sera d'accord pour dire, que ça pose question, que la seule commune de Dinan, participe financièrement, vous l'avez même, vous, souvent évoqué, uniquement sur la commune, à l'entretien et à la valorisation de ce patrimoine qui profite à tout le monde. Je pense qu'il ne s'agit pas de dire que la commune disparaît. Je regrette et je pense que je ne suis pas le seul, il y a des questions dont on pourrait débattre en conseil municipal, de manière plus globale et transversale, cette question du

patrimoine, mérite à elle toute seule, un conseil municipal, ou disons une commission élargie, je ne sais pas, mais au moins pour dégager pour les années qui viennent en termes d'investissement, etc.

Monsieur Maxime Sachet

Je suis d'accord également, on approche d'1 million d'euros, c'est cher. Après, je crois savoir qu'il y a eu des surprises dans la réfection de la chapelle et les choses ont été arrêtées à temps, ça aurait pu coûter encore plus cher, quand l'intérieur a été refait, ils se sont rendus compte qu'il y avait des infiltrations d'eau. Les décisions ont été prises de manière à ne pas aggraver la situation. Est-ce qu'on a réellement une autre solution ? Qu'est-ce que l'on fait si on n'entretient pas la chapelle, si des pierres tombent sur nos concitoyens ? On ne va pas la laisser dépérir, on ne va pas la raser, c'est un monument protégé. Ça n'est pas forcément du domaine de la priorité, mais de la nécessité je pense. Je vais laisser Cécile vous éclairer sur ces points, elle est plus au courant que moi. Juste pour dire, que la jeunesse n'est quand même pas en reste, et le service jeunesse n'attend pas la fin de la réfection de la chapelle Sainte-Catherine pour travailler.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Moi, je voulais juste sortir du contexte du patrimoine et relevé le paradoxe de l'intervention de Michel Forget. Dans cette assemblée, vous êtes souvent le défenseur de la démocratie participative, et là, vous nous dites que vos préférences démocratiques vont à des structures mastodontes, j'étais juste un peu surprise de ce paradoxe.

Monsieur Michel Forget

Comme on dit chez nous, à l'Europe Ecologie, un tac au tac, c'est rapide. Déjà un, ça n'est pas un mastodonte, deux, la question de la gouvernance et du fonctionnement démocratique des institutions, se posent que l'on soit dans des grandes communes ou des petites intercommunalités. Il y a des communes qui sont plus autoritaires, théocratiques etc, que des agglomérations. Moi, je ne suis pas pour la suppression des communes, je suis pour un autre partage et un fonctionnement démocratique pour toutes les structures et les instances et ce qui est loin d'être le cas.

Monsieur le Maire

On a compris qu'il ne parlait pas au nom du groupe.

Madame Véronique Bonnefond

Moi, je voudrais rappeler que l'on a quand même un PPI, et que ce PPI, qui a été voté sur le budget 2016, concerne à la fois les monuments historiques, la culture, un certain nombre d'activités et la politique de la ville. C'est-à-dire que l'on fait des actions en faveur de tous, je pense à la fois des jeunes, des moins jeunes, de tout le monde et dans tous les secteurs d'activité. Vous m'entendez pour le budget, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Maire

Merci. Quelques éléments, oui, le patrimoine coûte cher. Vous le savez, nous sommes une ville de France qui a le plus grand nombre de monuments historiques classés et inscrits. Le patrimoine de la ville de Dinan, c'est 119 bâtiments. Il y a sur Dinan près de 70 monuments classés et inscrits, le rempart c'est un monument. Une quarantaine de ces monuments sont propriété de la ville de Dinan. Les services ont

élaboré, après notre élection, un diagnostic précis, des travaux qui sont à effectuer dans l'ensemble des bâtiments communaux, qu'ils soient classés ou non classés, nous avons ce diagnostic. Nous avons hérité de ce patrimoine, nous avons une mission, que ça nous plaise, ou que ça ne nous plaise pas, c'est de transmettre ce patrimoine en bon état aux générations futures. Nous sommes dépositaires à un moment donné du patrimoine, nous avons pour mission de l'entretenir, et de le transmettre en bon état. Ça fait partie de notre histoire, ça fait partie de notre identité. Oui, le patrimoine coûte cher et il pèse sur notre budget, c'est inévitable. Il n'y a pas un conseil municipal dans cette ville, sans que nous ayons à délibérer sur des demandes de subventions, parce que nous avons soucis d'entretenir ce patrimoine. Nous avons la chance en Bretagne d'avoir une DRAC qui dispose encore de moyens financiers pour aider les collectivités territoriales, alors que partout en France, les moyens qui sont mis à disposition des DRAC, pour aider à l'entretien du patrimoine sont plutôt en diminution, ce n'est pas le cas en Bretagne. Donc, nous avons intérêt aujourd'hui, à nous positionner pour mobiliser des subventions pour justement entretenir et valoriser notre patrimoine. Je ne peux pas laisser dire que la priorité de cette ville est accordée aux vieilles pierres, une part de notre budget y est consacré pour les raisons que je viens d'évoquer, mais nous aurons l'occasion d'en reparler à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, ou de l'examen du budget, mais c'est seulement 1/3 du budget qui est consacré au patrimoine, ce qui veut dire que 2/3 est consacré à la voirie, au financement des politiques publiques, sur lesquelles nous avons eu à nous positionner et que nous mettons en œuvre. Vous parlez du transport, je vous rappelle qu'il y a une réflexion au niveau de l'intercommunalité, que dans la mesure où, Dinan Communauté passera en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, c'est une compétence obligatoire et il n'appartient pas à la ville de Dinan, de mettre en place un système de transport, qui existe déjà par ailleurs, mais qu'il appartiendra à cette future communauté d'agglomération de le mettre en œuvre. Donc oui, le patrimoine, ça coûte cher, et nous avons pour mission de l'entretenir et de le transmettre. Je vous rappelle qu'il y a un Maire de Dinan, qui est sans doute le premier de l'histoire de la ville à avoir pris conscience de cela, et il a fait beaucoup pour l'entretien du patrimoine et pour la valorisation du patrimoine de la ville, c'est Michel Geistdoerfer. C'est le premier Maire, dans l'histoire de la ville, qui était radical socialiste, n'est-ce pas ? Alors qu'est-ce qu'était le radical socialisme sous la 3^{ème} République, là, le débat est ouvert, à droite, à gauche, au centre, ça c'est autre chose. Néanmoins, c'est le premier qui a vraiment lancé un programme d'entretien pour la valorisation de notre patrimoine. Nous ne ferons pas tout, car nombreux sont les bâtiments de la ville qui ont besoin de travaux importants. On parle de la chapelle Sainte-Catherine, j'y reviendrai tout à l'heure, on pourrait parler de la maison du Gouverneur, qui a besoin de travaux, on va parler tout à l'heure de l'Hôtel Bazin de Jessey, on pourrait parler de la maison de la Mère Pourcel qui est propriété de la ville, qui accueille aujourd'hui un restaurant, mais qui a aussi besoin de travaux et qui est classée monument historique. On pourrait parler de nos églises, tous les vitraux historiques de l'église Saint-Malo sont à refaire, ils ont besoin d'une intervention, d'une intervention lourde, 600 000€. Qu'est-ce qu'on fait ? On ne va pas le faire vraisemblablement, mais néanmoins, on a évité qu'ils se dégradent davantage, en mettant des grilles de protection, mais il faudra bien qu'un jour, d'une façon ou d'une autre, il y est une intervention sur ces vitraux. On pourrait parler des orgues de nos églises, l'orgue anglais, classé monument historique, il a besoin d'être déposé et entièrement rénové, l'intervention sur un orgue c'est 500 000€, mais il faudra le faire un jour. C'est ça la réalité du patrimoine, alors on peut crier au loup, mais nous sommes à Dinan. C'est vrai, comme le disait Nicolas Le Borgne, il est parfois plus facile de vivre dans une ville qui a été construite dans les années 60-70. Je connais assez bien le Maire de Challans en Vendée, qui est une ville qui s'est considérablement développée. C'était un petit bourg rural à l'origine, qui aujourd'hui compte 20 000 habitants, pas très loin de Nantes. Le Maire de Challans n'a pas les soucis qui sont les miens sur le patrimoine, il n'y a rien, il n'y a pas un bâtiment classé, il n'y a pas un bâtiment inscrit, donc il n'a pas d'ABF et il n'a pas de budget à mobiliser pour entretenir son patrimoine. Toutes les villes ne sont pas sur ce plan, sur un même pied d'égalité, c'est une réalité et elle s'impose à nous.

Il y a un PPI, comme je l'ai dit, nous ne ferons pas tout, nous avons arrêté le programme des bâtiments sur lesquels nous interviendrons. Le rempart va nous occuper, vous savez que j'ai souhaité que nous

lancions un programme pluriannuel du rempart qui est malade, j'ai aussi missionné un avocat, parce qu'il faut que nous précisions le statut du rempart qui est propriété privée, c'est un petit peu plus compliqué qu'on ne le croit, donc nous nous sommes rapprochés d'un avocat et nous verrons quelles seront les conclusions de son étude. Au cours de ce mandat, clairement, nous ne ferons pas tout, le rempart va nous occuper, on va sans doute intervenir sur les églises, puis il y aura le château et quelques travaux d'urgence sur certains bâtiments. Quand vous avez un pan de toiture qui s'en va, vous allez continuer à laisser l'eau pénétrer et laisser le bâtiment se détériorer ? Non, vous êtes obligé d'intervenir.

Et il y aura la chapelle Sainte-Catherine, qui nous occupe, j'en conviens, depuis des années. Alors, y-a-t-il eu un PPI ou une vision à moyens termes sur la chapelle Sainte-Catherine ? Oui, les travaux ont été engagés en 2009-2010, mais malheureusement, il y eu aussi des découvertes de surprises. Dans un premier temps, c'est la toiture qui a été refaite, en même temps que la toiture de la bibliothèque, et dans un second temps il a été décidé lors du précédent mandat d'intervenir sur l'intérieur de la chapelle qui était inutilisable, et notamment sur la fresque de la nef, du fond, du cœur, qui était couverte de pansements, depuis à peu près une vingtaine d'années. Un restaurateur est intervenu et à restaurer cette fresque qui date depuis le début du XIXème siècle. Ensuite, il y a eu des interventions sur les enduits intérieurs, et sur le cœur. En intervenant sur les enduits de la nef, on s'est aperçu qu'il y avait un problème, qu'il y avait des infiltrations d'eau qui n'avaient pas été envisagées, identifiées dans un premier temps. Après réalisation d'un diagnostic, on a constaté qu'il fallait remplacer un certain nombre d'éléments de maçonnerie, ce qui explique la demande de subventions d'aujourd'hui.

Qu'est-ce qu'on fait ? On arrête ? C'est-à-dire qu'on a fait les travaux intérieur, et on ne fait pas les travaux extérieurs, on laisse l'eau pénétrer, parce que c'est le cas aujourd'hui. Finalement, l'investissement que nous avons fait pour réhabiliter cette chapelle, qui appartient au patrimoine de la ville, qui est un témoignage de l'histoire de la ville, on laisse cet argent qui a été investi pour rien, ça n'est pas possible. Moi, je souhaite que nous terminions enfin les travaux de la chapelle Sainte-Catherine, on sonnera la cloche lorsque nous aurons terminé, mais il faut le terminer et c'est pour cela qu'il faut intervenir aujourd'hui sur l'extérieur, en espérant que cette fois-ci, nous n'y reviendrons pas et que tout est enfin terminé.

Quant à la destination de la chapelle, c'est vrai qu'au regard du droit public, il y a un problème, vous savez que la loi de 1905, qui sépare l'église de l'Etat, considère que tous les édifices de culte construits avant 1905, sont propriété des collectivités locales, des communes, à l'exception des cathédrales, sièges de l'Evêque qui sont propriété de l'Etat, et que tous les bâtiments construits après 1905, sont propriété des associations diocésaines. Nous sommes sur un bâtiment qui date du XVIIème siècle, qui donc, me direz-vous, est d'avant 1905, donc propriété de la commune. Pas si simple, car lorsqu'il a été construit, il était affecté à un couvent, et puis, au début du XIXème siècle, ça n'est pas devenu une église paroissiale, ce couvent, il est devenu un hôpital, et l'hôpital échappe à la loi de 1905. Autrement dit, aujourd'hui, il y a une incertitude juridique de savoir si le Curé est affectataire ou non de la chapelle, la jurisprudence de ce point de vue est un peu changeante, le culte y a été célébré, pendant que le bâtiment était utilisé comme chapelle de l'hôpital. Une fois que l'hôpital a quitté les lieux en 1975, la chapelle a continué à être utilisée, l'hôpital autorisant, puisque l'hôpital est resté propriétaire jusqu'en 2005 à peu près, autorisant le Curé à y célébrer la messe. Donc le juge va dire, il y a une période longue d'utilisation du bâtiment pour l'exercice du culte catholique, par conséquent, le juge administratif peut considérer que le Curé est affectataire. Mais néanmoins, on est sur un bâtiment qui échappe à la loi de 1905, donc un autre juge peut aussi considérer que le Curé n'est pas affectataire, et c'est la raison pour laquelle, si nous souhaitons que le culte soit à nouveau célébré dans ce bâtiment, et bien, il faudra passer une convention entre la ville de Dinan et le diocèse représenté par le Curé. Moi, je pense que ce bâtiment peut avoir une double vocation, sans que l'une soit réhibitoire par rapport à l'autre, c'est-à-dire qu'à la fois, on accepte que le culte y soit célébré, tout en l'ouvrant à des manifestations culturelles. Mais il y a une question que l'on peut se poser, que j'ai déjà posé au Curé et que je reposerai, on t'il un réel usage de cette chapelle, ils ont déjà à leur disposition deux églises importantes, mais compte-tenu du nombre de pratiquants, avoir un bâtiment de plus petite taille chauffé, ne me semble pas inintéressant. Vous voyez que l'affaire n'est pas aussi simple

que cela, de me dire : « non, il ne faut pas que ce bâtiment soit dédié au culte, il faut y faire des concerts, des manifestations, etc ». Ca n'est pas si simple que cela, parce qu'on peut considérer que le bâtiment ayant été utilisé par le culte pendant une très longue période, peut avoir une vocation culturelle.

Voilà ce que je voulais dire, dire qu'il y a une vision, nous avons pour ce mandat clairement établi la liste des bâtiments sur lesquels nous allons intervenir, et que malheureusement nous ne pourrions pas intervenir sur tout, et qu'il faudra bien accepter, faire des choix, accepter que des bâtiments soient moins bien entretenus que d'autres, on va essayer de stopper les dégradations.

Pour terminer, en répondant à Michel, sur la disparition des communes, non, ce n'est pas ça que tu souhaites. Sur la participation de l'intercommunalité, pourquoi pas, je vous rappelle que Dinan Communauté nous a apporté un don de 100 000€ pour le rempart, c'est un geste qui est loin d'être symbolique et qui a fait débat, tu le sais bien en conseil communautaire. Certains élus, considérant que cette somme était trop importante, mais néanmoins, c'est un geste important. On est quelques-uns autour de cette table à siéger au conseil communautaire, on peut reconnaître auprès de nos collègues, qu'on a pris conscience de l'intérêt pour le territoire, de valoriser le rempart de la ville qui participe à l'identité du territoire. Maintenant, est-ce qu'il faut transférer la compétence patrimoine à l'intercommunalité ? Moi, je ne sens pas vraiment que nos collègues soient prêts à ça. Ils sont prêts à nous aider occasionnellement sur des accidents comme le rempart, mais si demain nous arrivons les uns et les autres en conférence des Maires ou en conseil communautaire, en leur disant : « et bien écoutez, ouvrons le débat pour que Dinan Communauté prenne la compétence patrimoine et assume l'entretien du patrimoine de la ville de Dinan », je sens que nous allons au-devant de débats passionnés, et je connais aujourd'hui la conclusion, c'est que nous n'obtiendrons pas, bien évidemment le soutien de nos collègues. Soyons prudents, vigilants dans les affirmations qui peuvent être les nôtres. Oui, Dinan Communauté qui, je crois la démontré est prête à nous aider ponctuellement sur des accidents comme celui que nous avons connu, à moins que les compétences évoluent, le paysage évoluant sans cesse, il faudra que la ville de Dinan continue à assumer l'entretien et la valorisation de son patrimoine. C'est vrai, il est exceptionnel, il coûte cher, mais c'est ce qui participe et qui contribue à la ville de Dinan.

Monsieur Bruno Bertier

Je vais expliquer notre vote. Nous, groupe de la minorité, nous allons nous abstenir sur cette affaire. Manifestement M. le Maire, on ne va pas polémiquer plus ce soir, mais on a une vraie divergence sur l'approche, la méthode et les priorités. On saura expliquer aux dinannais notre approche le moment venu, mais franchement, quand je vois le temps que l'on a pris ce soir sur cette affaire de la chapelle Sainte-Catherine, on voit bien la disproportion qu'il y a. Quand même, tout à l'heure, quand vous dites que ça représente qu'1/3 du budget municipal pour le patrimoine, je trouve que c'est énorme.

Monsieur le Maire

Moi aussi.

Monsieur Bruno Bertier

On en reparlera le moment venu. Donc ce soir, nous nous abstenons sur cette proposition.

Monsieur Bernard Lagrée

Ayant la procuration de Mme Missir, je la remercie de la confiance qu'elle m'accorde. J'adopterai la même position pour l'ensemble de ce conseil, que celle de son groupe pour cette procuration.

Monsieur Michel Forget

Juste sur la question des monuments, je pense que la question n'est pas de transférer l'ensemble du patrimoine à Dinan Communauté, mais plutôt de la même manière que la réflexion sur les équipements sportifs, ou sur d'autres équipements à intérêt communautaire, la question pourrait se poser de savoir s'il n'y a pas des monuments ou des bâtiments qui pourraient être d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire

Oui c'est une piste. Deux éléments avant que les uns et les autres nous votions, le premier pour rejoindre ce que tu dis, que Dinan Communauté va par exemple nous aider, va participer au projet château, considérant que ce projet château est d'intérêt communautaire, notamment pour l'attractivité touristique, puisqu'il y participe au niveau du territoire. Non pas davantage la réhabilitation du bâtiment que sur la mise en valeur du bâtiment, c'est-à-dire sur la scénographie intérieure. Deuxième point, il y a un élément que je soumetts néanmoins à votre réflexion, nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir, pour répondre aux affirmations que vous faisiez M. Bertier, c'est un chiffre du conseil régional de Bretagne, qui, jusqu'au 15 décembre prochain n'appartient pas à la même formation politique que moi, 1€ investi dans le patrimoine, c'est 18€ dans l'économie régionale. A l'heure où, les entreprises du bâtiment vont si mal, je dirais que des entreprises interviennent dans le patrimoine d'une ville comme la nôtre, c'est autant d'emplois qui peuvent être créés ou sauvegardés dans notre ville, n'oubliez jamais ce chiffre : 1€ investi dans le patrimoine c'est 18€ dans l'économie régionale. Ca n'est pas moi qui ai donné ce chiffre, c'est le conseil régional de Bretagne.

Nous allons passer au vote, qui est pour ? Qui s'abstient ? Le groupe de la minorité, donc vous vous abstenes sur une demande de subventions. Très bien, merci.

M. Déru doit nous quitter et donne son pouvoir à Mme Daguier, il va à Sainte-Catherine répondre à la messe.

AFFAIRE N°4

AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'Art et d'Histoire – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cécile PARIS

La convention « Ville d'art et d'histoire », signée avec l'Etat, engage la Ville de Dinan à mettre en place un programme d'actions portant sur la mise en valeur et la sensibilisation aux différents patrimoines.

Ces actions se font en direction des visiteurs, des habitants et du jeune public sur le temps scolaire et hors scolaire. Cette politique en faveur d'une meilleure connaissance des patrimoines nécessite du personnel qualifié, avec la structuration d'un service du Patrimoine, ainsi que des moyens de fonctionnement.

En contrepartie, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture, relayée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), alloue annuellement une subvention au vu des actions programmées.

En 2015, la Ville de Dinan a multiplié les actions de promotion et de valorisation de son patrimoine, dont les plus notables ont été :

- le cycle de conférences, *Dinan au XVIIIème siècle* ;
- l'inventaire du patrimoine du quartier de la Gare et des casernes ;
- les visites et ateliers proposés au public scolaire (5 423 scolaires accueillis) ;
- les Journées Européennes du Patrimoine.

En parallèle, la Ville de Dinan a publié un certain nombre de documents chartés « Ville d'art et d'histoire », à destination de différents publics.

En 2016, nous souhaitons poursuivre cette politique de communication et de valorisation de notre patrimoine.

Au regard des projets de Dinan pour 2016, la DRAC pourrait être sollicitée pour l'attribution d'une subvention de 12 000 euros. Il faut préciser que les éventuelles subventions que la DRAC peut allouer pour des opérations ponctuelles viennent en complément.

*

* *

Vu l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoines en date du 9 novembre 2015.
Il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Etat, Ministère de la Culture, pour un montant de 12 000 euros dans le cadre du programme « Ville d'art et d'histoire » pour l'année 2016.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Mme Cécile Paris présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Je rebondis juste sur ce que vous avez dit précédemment, ce n'était qu'un vote pour une demande de subventions, sauf qu'il y a un aval de travaux qui s'accompagne sur l'affaire précédente.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Non, pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

AFFAIRE N°5

AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un immeuble bâti 12 rue des Fontaines à Dinan

Rapporteur : Yannick HELLIO

La ville de Dinan est propriétaire d'un immeuble bâti situé 12 rue des Fontaines à Dinan. Il est cadastré section AL n° 529 p et n° 972 d'une contenance d'environ 907 m². Il est classé en zone constructible au Plan Local d'Urbanisme.

L'ensemble comprend le terrain d'assiette de la construction ainsi que le terrain qui le relie à la rue des Fontaines.

Sur ce terrain est implanté un immeuble qui se développe sur 3 niveaux (rez-de-chaussée et 2 étages) Il accueillait autrefois 6 logements de fonctions d'instituteurs. Ils sont aujourd'hui désaffectés et non occupés.

Compte-tenu des charges engendrées par cet immeuble et de son inadaptation à un usage public, il pourrait être vendu pour y réaliser des logements.

Il a été estimé par le service des Domaines, le 19 janvier 2015, à 186 000 €, avec une marge de + ou – 10%

Nous avons reçu une offre, en date du 11 septembre 2015, de M. VILLALON Patrick domicilié 1 chemin des Cordiers à Dinan, pour y réaliser des logements. Elle s'élève à 175 000 € net vendeur.

Par courrier en date du 23 octobre 2015, le Préfet, après avoir reçu l'avis favorable des services de l'Education Nationale, a émis un avis favorable à la désaffectation de la partie de la parcelle 529 concernée et du bâtiment édifié dessus. Le Conseil d'école a également émis un avis favorable.

La vente à M. VILLALON pourrait se faire aux conditions suivantes :

- prix net vendeur de 175 000 €, tous les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;
- interdiction de vendre le bien d'une manière séparée pendant une durée de 15 ans ;
- prise en charge par l'acquéreur de la réalisation d'une clôture de séparation entre les parcelles acquises et le périmètre de l'école ;
- réalisation par l'acquéreur de places de stationnement sur la parcelle n° 972, suivant les indications du PLU ;
- réalisation d'une voie de desserte du bâtiment, à partir de la rue des Fontaines, sur la parcelle n° 972.

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 19 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable des services de l'Etat en date du 23 octobre 2015 ;

Vu les réunions des Conseils de l'école des Fontaines, en date des 10 et 12 novembre 2015 ;

Suite aux réunions de la Commission de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces verts en date du 18 septembre et du 13 novembre 2015 ;

Il vous est proposé :

- de décider la désaffectation d'usage de logement de fonction d'instituteurs ainsi que le déclassement du domaine public communal de la parcelle n° 529 p et du bâtiment édifié dessus ;
- de vendre les biens cadastrés section AL n° 972 et n° 529 p, d'une contenance d'environ 907 m², situés 12 rue des Fontaines à Dinan, à M. Patrick VILLALON, au prix net vendeur de 175 000 €, aux conditions indiquées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vendre en l'étude de Maîtres Le Voyer-Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions

M. Yannick Hellio présente l'affaire

Monsieur le Maire

Y-a -t-il des questions ou des observations sur cette vente ? Alors pourquoi ça passe en conseil municipal ? Tout simplement parce que nous n'avions pas décidé de la vendre, nous avons eu une proposition d'achat pour ce bâtiment, je pense que tout le monde voit ce dont il s'agit, c'est un bâtiment qui se trouve devant l'école des Fontaines. Dinan Habitat avait travaillé sur la réhabilitation et la transformation de ces ex-logements de fonction d'instituteurs, puisque vous savez que les instituteurs

n'ont plus de logements de fonction en logements sociaux. Simplement, l'équilibre de l'opération est extrêmement compliqué à trouver, c'est la raison pour laquelle Dinan Habitat a abandonné cette opération, et nous avons eu une proposition d'achat. Ce bâtiment est aujourd'hui totalement vide, inutilisé. On parlait tout à l'heure des décharges de fonctionnement, ça fait partie de notre patrimoine ces bâtisses, qui pèsent aussi sur nos dépenses de fonctionnement, et nous aurons l'opportunité d'y accueillir de nouveaux habitants, ce seront des recettes fiscales supplémentaires. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous donne deux informations sur les ventes. Je vous rappelle que nous avons décidé de la vente de la maison du cimetière, d'une maison rue Chauffepied près de la chapelle Sainte-Catherine, la maison du cimetière a trouvé preneur à 150 000€, et la maison de la rue Chauffepied, ce sera pour un logement individuel, a trouvé preneur pour 181 000€, pour y installer un atelier de verrerie d'art. Il y a une association que nous relogerons qu'il l'occupe, nous les avons prévenu, c'est un beau projet qui pourra voir le jour dans ce bâtiment. Pas de question sur le 12 rue des Fontaines ? Il y a des oppositions ? Des abstentions ? L'affaire est adoptée, je vous remercie.

AFFAIRE N°6

AFFAIRES IMMOBILIERES – Lancement d'une procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « Hôtel Bazin de Jessey » sis 4, rue de l'horloge à Dinan.

Rapporteur : Yannick HELLIO

L'Hôtel Bazin de Jessey a été construit en 1718 et est devenu propriété de la ville de Dinan en 1929. Situé en plein cœur du centre historique au 4, rue de l'horloge à Dinan, il fût successivement occupé par l'école municipale de musique, le Tribunal d'Instance et les services culturels de la ville.

Cet ancien hôtel particulier de style régence, cadastré section AR n° 90, se développe sur 3 niveaux (rez-de-chaussée, 1^{er} étage et combles), auxquels s'ajoute un sous-sol, représentant au total une surface utile de 713 m².

Pressenti, suite au départ du Tribunal d'instance, pour devenir un conservatoire des métiers d'art rare, le projet fut finalement abandonné.

Afin de permettre la reconversion de cet immeuble dans un souci d'y voir se réaliser un projet de qualité s'intégrant au mieux dans le quartier, la ville pourrait adopter le principe de le vendre dans le cadre d'un appel à projet, avec mise en concurrence.

L'intérêt d'une telle formule, qui n'est pas obligatoire en matière de cession de biens, est de décider de vendre un bien, non seulement en fonction du prix proposé, mais aussi de la nature du projet envisagé, de sa qualité architecturale et aussi des garanties et références apportées par l'acquéreur.

La base de cette consultation repose sur un cahier des charges visant à sélectionner un opérateur porteur d'une proposition pertinente au regard de ces critères. Ce cahier des charges, accompagné de différentes pièces techniques, serait transmis aux candidats qui se seront manifestés, après une publicité faite.

Une commission consultative, constituée de M. le Maire et de cinq conseillers municipaux, serait appelée à examiner les offres reçues, éventuellement à recevoir des candidats et à engager des négociations avec eux et enfin à rendre un avis sur le classement des candidats.

Il appartiendrait au conseil municipal, au regard des projets présentés, de décider s'il y a lieu de vendre le bien et, en cas de réponse positive, de désigner le porteur de projet avec lequel la vente serait réalisée.

Le service des Domaines a estimé cet immeuble à 460 000 €.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts en date du 13 novembre 2015 ;

Il vous est proposé :

- d'approuver le principe du lancement d'un appel à projets concernant l'immeuble communal « *l'hôtel Bazin de Jessey* » situé 4, rue de l'horloge à Dinan, dans les conditions fixées ci-dessus et en retenant un prix de base de vente compris dans la marge des 10% de l'évaluation des Domaines, soit la somme de 500 000 € ;
- de désigner les membres de la commission consultative qui sera appelée à donner un avis sur le classement des candidats : 4 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition (1 titulaire et 1 suppléant), le Maire en étant le Président.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions et désigne ainsi les membres de la commission consultative :

- pour la majorité : Mme PARIS, M LAGREE, M HELLIO, M BOBIGEAT
- pour l'opposition : Mme MISSIR (titulaire), M FORGET (suppléant)

AFFAIRE N°7

AFFAIRES IMMOBILIERES – Lancement d'une procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « *l'église anglicane* » sis 2, rue Broussais à Dinan

Rapporteur : Yannick HELLIO

La ville de Dinan est propriétaire, depuis 1973, d'un immeuble bâti, dénommé *l'église anglicane*, situé 2, rue Broussais à Dinan, et cadastré section AL n° 387.

Historiquement, ce bâtiment, construit en 1868 par la colonie britannique résidant à Dinan sous le Second-Empire, était affecté aux célébrations du culte anglican.

La ville en est devenue propriétaire en 1973. Ce bâtiment désaffecté fut rénové en 1977 et fut utilisé pour des répétitions de musique, quelques concerts et des expositions. Du fait de problèmes de mise aux normes et d'accessibilité, ce bâtiment ne sert plus depuis 2009.

L'immeuble se développe sur un seul niveau, d'une surface totale d'environ 200 m².

Compte-tenu qu'il n'est plus adapté à un usage public et dans un souci d'y voir se réaliser un projet de qualité s'intégrant au mieux dans le quartier, la ville pourrait adopter le principe de le vendre dans le cadre d'un appel à projet, avec mise en concurrence.

L'intérêt d'une telle formule, qui n'est pas obligatoire en matière de cession de biens, est de décider de vendre un bien, non seulement en fonction du prix proposé, mais aussi de la nature du projet envisagé, de sa qualité architecturale et aussi des garanties et références apportées par l'acquéreur.

La base de cette consultation repose sur un cahier des charges visant à sélectionner un opérateur porteur d'une proposition pertinente au regard de ces critères. Ce cahier des charges, accompagné de différents pièces techniques, serait transmis aux candidats qui se seront manifestés, après une publicité faite.

Une commission consultative, constituée de M. le Maire et de cinq conseillers municipaux, serait appelée à examiner les offres reçues, éventuellement à recevoir des candidats et à engager des négociations avec eux et enfin à rendre un avis sur le classement des candidats.

Il appartiendrait au conseil municipal, au regard des projets présentés, de décider s'il y a lieu de vendre le bien et, en cas de réponse positive, de désigner le porteur de projet avec lequel la vente serait réalisée.

Le service des Domaines a estimé cet immeuble à 200 000 €.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts en date du 13 novembre 2015 ;

Il vous est proposé :

- d'approuver le principe du lancement d'un appel à projets concernant l'immeuble communal « *l'église anglicane* » situé 2, rue Broussais à Dinan dans les conditions fixées ci-dessus, le prix de vente de base étant fixé à 200 000 €;
- de désigner les membres de la commission consultative qui sera appelée à donner un avis sur le classement des candidats : 4 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition (1 titulaire et 1 suppléant), le Maire en étant le Président.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions et désigne ainsi les membres de la commission consultative :

- pour la majorité : Mme PARIS, M LAGREE, M HELLIO, M BOBIGEAT
- pour l'opposition : M FORGET (titulaire), Mme MISSIR (suppléant)

M. Yannick Hellio présente les deux affaires 6 et 7.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

Contrairement à la proposition qui a été faite, nous souhaiterions deux votes séparés sur l'ordre du jour, la 6 et la 7. Sur l'Hôtel Bazin de Jessey, on votera le lancement de la procédure, c'est dommage que nous ne sommes pas allés plus loin sur le projet d'école d'artisanat d'art, il y avait sûrement quelque chose d'important à faire au vue du patrimoine dinannais, il y avait peut-être une spécificité à aller chercher à travers ce bâtiment, toujours dommage de voir vendre un si beau bâtiment. Malgré tout, nous vous suivrons sur cette partie.

Concernant l'église Anglicane, j'avais une question avant d'aller plus loin, est-ce que l'église en elle-même est classée ?

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Bruno Bertier

Elle n'a aucune valeur architecturale en tant que telle. Alors si tel est le cas, on sait poser une question, nous, le groupe de la minorité, nous sommes là à un carrefour excessivement dangereux, où il y a une forte circulation, puisqu'on est à l'angle de la rue Chateaubriand et la rue de Broussais. Est-ce que vous vous êtes posé la question de détruire tout simplement cette église Anglicane, pour pouvoir agrandir le croisement et sécuriser un peu plus cette intersection ? Parce que là si on la vend, on ferme à tout jamais cette possibilité d'agrandir ce croisement où, il y a quand même un collège, avec du transport, il y a des cars, il y a la circulation de la rue Chateaubriand qui est dense, on passerait peut-être à côté. Sachant qu'en face, il y a l'ancienne école primaire, et que cette ancienne école plus la chapelle, il y avait possibilité de faire quelque chose pour la voirie intéressante. Pour ces raisons, et pas pour des raisons polémiques, nous souhaiterions retirer cette affaire n°7 de l'ordre du jour, pour vous donner le temps de réflexion par rapport à la proposition que nous vous faisons ce soir, d'étudier la possibilité de raser l'église Anglicane. Dans la mesure où, elle n'est pas cassée, nous n'en étions pas sûr, d'où ma prudence au départ et de voir éventuellement avec l'école primaire de l'autre côté, pour vraiment faire un tout. Voilà la proposition du groupe de la minorité.

Monsieur le Maire

Je vous remercie, c'est une proposition iconoclaste, de détruire l'église Anglicane. Votre remarque est tout à fait légitime.

Monsieur Nicolas Le Borgne

C'est quand même osé de détruire l'église Anglicane, on l'avait visité avec Michel, et c'est vrai que quand on est à l'intérieur, ça n'est pas un bâtiment vétuste, ni un bâtiment excessivement ancien, c'est construit sur une dalle en béton si mes souvenirs sont bons. Quand on est allé dedans, on s'est rendu compte, que l'on pouvait y faire plein de choses, mais malheureusement qui était hors de notre portée à nous. Au niveau électrique il y a énormément de chose à faire, on parlait d'une salle de concert à ce moment-là, mais c'était compliqué. Pourquoi-pas donner à ce bâtiment, l'occasion de servir à autre chose, qu'il soit vendu à quelqu'un, pour y créer une grande galerie, ça pourrait être beaucoup plus qu'un rond-point.

Monsieur le Maire

L'église Anglicane suscite des vocations.

Monsieur Michel Forget

Rapidement, je n'étais pas à la visite, mais ça n'est pas grave, je connais bien le bâtiment. La question mériterait d'être posée, et je m'en souviens, on a parlé de la chapelle Sainte-Catherine tout à l'heure, il y a quelques années de cela, certains s'en souviendront, la question se posait d'un lieu d'expositions ou autre, on avait mis en balance la chapelle Sainte-Catherine, l'église Anglicane. J'ai retenu l'option, que nous étions contraints de l'activité moindre de l'église Anglicane de mettre plutôt un certain nombre d'investissements et de mobiliser les énergies sur la chapelle Sainte-Catherine, ce à quoi, moyennant les réserves que l'on a dit tout à l'heure, mais je suis plutôt d'accord. On peut rêver, mais le problème de l'accessibilité, des contraintes, et là c'est très exigü. Au sein du groupe l'autre jour, on s'est dit : « c'est vrai, on pourrait avoir une réflexion sur cet espace qui pose problème, y compris sur les déplacements deux roues, etc. Je pense que c'est vraiment à étudier, mais là, il y a sans doute une occasion au moment où, on va aussi se poser la question du devenir de l'ancienne école primaire, je pense qu'il y a une occasion peut-être là, pour l'urbanisme à saisir, de faire respirer cet endroit, qui n'est pas loin de la place Duclos, qui donne aussi la perspective au jardin des petits diables, aux fossés, moi, je pense que ça vaut le coup de ne pas se précipiter, parce que ce sera un projet privé bien évidemment.

Madame Véronique Bonnefond

Moi, je me dis 200 000€ en moins, vous voyez l'utilisation que l'on pourrait en faire. On pourrait tout à fait l'affecter à nos opérations de PPIP, où vous voteriez les deux. J'ai regardé avec Olivier Bobigeat le plan, et honnêtement, j'ai remarqué que ça ne gênait pas trop le plan. Si c'est pour un projet privé, par exemple de lofts, avec un certain nombre de personnes à l'intérieur, c'est aussi des impôts locaux qui viendront nous retomber. C'est une double possibilité de revenus financiers pour notre collectivité, sur laquelle je trouverais un petit peu dommage de s'en priver.

Monsieur Yannick Hedio

Si j'ai bien compris, M. Bertier, en plus de l'église Anglicane, vous voulez aussi détruire l'école de Broussais, c'est bien cela ? Dans l'idéal de votre réflexion, ce serait de détruire deux bâtiments pour donner un peu d'air, très bien. Juste un point, il y a déjà des gens d'intéressé sur ce bâtiment, même à des coûts importants de reconstruction, des investisseurs sont intéressés. Je vais rejoindre ma collègue,

perdre 200 000€ par les temps qui courent, vous saurez nous le reprocher à un moment donné, je pense qu'il ne faut pas passer à côté.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

On s'était posé la question, par rapport à la sécurité des enfants, cette rue-là est très fréquentée par les collégiens, elle est fréquemment bouchée car elle est en sens unique sur une seule voie, on s'est dit, peut-être qu'il serait intelligent de voir pour un arrêt minute, un stationnement de bus, une réflexion, ce n'était pas un abouti ou quoi que ce soit. Ça nous est venu à l'idée point barre. On n'a pas le but de détruire tout ce qu'il y a autour du collège Broussais ni rue Chateaubriand.

Monsieur le Maire

De détruire tout le patrimoine pour rejoindre la conversation de tout à l'heure.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Nous n'étions pas non plus sur l'idée d'un rond-point.

Monsieur Bernard Lagrée

J'aimerais juste intervenir sur la circulation du collège Broussais, ça a été modifié, il y a des arrêts de bus qui ont été matérialisés, ça marche beaucoup mieux et la direction du collège Broussais en est très satisfait.

Monsieur le Maire

Il y a de grands progrès de faits dans cette rue. J'entends la remarque et le débat est ouvert. Quelques observations néanmoins, certes, le bâtiment n'est pas classé, mais je vous rappelle que pour toutes démolitions sur le territoire de la ville de Dinan, il nous faut obtenir l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France. Je vous rappelle que nous avons également un problème sur le bâtiment Beaumanoir, sur le quartier de l'Europe, où, il va falloir un jour se poser la question du devenir de ce bâtiment, on a énormément de mal à trouver des preneurs, ça n'est pas le même bâtiment certes. Avis conforme, nous sommes à proximité du secteur sauvegardé, le secteur sauvegardé s'arrête de l'autre côté de la rue Chateaubriand, on est en limite du secteur sauvegardé. Il y a une demande de la DRAC Bretagne, détendre le secteur sauvegardé, voire pour le moins, de créer à proximité du secteur sauvegardé une aire de valorisation architecturale et patrimoniale, une AVAP, qui englobera ce secteur. Autrement dit, moi je veux bien que l'on étudie la possibilité, mais je peux vous donner déjà la réponse, nous n'obtiendrons jamais des services de l'architecture, la démolition de l'église Anglicane. Pourquoi ? Notamment parce que c'est un témoignage de la présence de la communauté Britannique à Dinan. Je vous rappelle qu'historiquement, au XIXème siècle, il y a eu une très forte communauté Britannique à Dinan, il y a eu des personnages célèbres, je pense à Lord Kitchener notamment, et que, cette communauté Britannique, comme elle était importante, a construit cette église Anglicane qui date du milieu du XIXème siècle, et a disposé d'un carré spécial dans le cimetière de Dinan. Au début du XXème siècle, une partie de cette communauté est partie sur Dinard et a construit aussi une église Anglicane qui a été désaffectée, et qui, si mes souvenirs sont bons, est utilisée aujourd'hui par la ville de Dinard comme salle de spectacles. En 1972, un de mes prédécesseurs, Yves Blanchot, après une longue période de fermeture, a décidé d'acquérir ce bâtiment, qui a été transformé, vous y êtes peut-être tous entrés les uns et les autres, en salle de spectacles et d'expositions, puis René Benoit a décidé de la fermer, pour plusieurs raisons, des problèmes d'isolation, de chauffage, hors de prix, un système complètement à refaire, un système électrique à remettre aux normes, et surtout, ce qui était rédhibitoire c'est

l'accessibilité. Le bâtiment n'est absolument pas accessible, il ne correspond à aucune norme d'accessibilité, pour le rendre accessible, il faut installer un ascenseur, donc des travaux qui sont considérables, ce qui fait que se pose aujourd'hui la question du devenir de l'église Anglicane. Je dirais que l'idée peut être intéressante, mais la réalité s'impose à nous, et je peux vous dire que nous n'obtiendrons pas la démolition de l'église Anglicane, non seulement nous ne l'obtiendrons pas du service d'architecture du département, je crois même plus encore, que les dinannais ne comprendraient pas que nous démolissions l'église Anglicane qui est l'un des seuls témoignages subsistants de la présence britannique à Dinan. Je vais même aller plus loin en disant que ce n'est pas si simple, parce que j'ai déjà eu des observations de dinannais, de dire que la ville va vendre ce bâtiment qui est relativement récente, de 1972, qui est patrimoine de la ville et qui, demain, pourrait appartenir à un investisseur privé. Moi, je souhaite que l'on avance notre réflexion sur le devenir de ce bâtiment. Sur l'Hôtel Bazin de Jessey du XVIIIème siècle, ancienne résidence des évêques de Saint-Malo à Dinan, un bâtiment intéressant qui demande des travaux importants, c'est la raison pour laquelle le conservatoire des métiers d'art rare ne s'est pas fait dans ce bâtiment. Nous avons au dernier mandat, commandez une étude de programmation de ce bâtiment, pour accueillir ce conservatoire des métiers d'art rare, les travaux de mise aux normes, d'accessibilité de ce bâtiment étaient tels que clairement la ville n'avait pas les moyens de supporter cet investissement, nous étions sur plus de 2 millions d'euros pour mettre aux normes ce bâtiment. Nous avons eu un débat tout à l'heure, sur le patrimoine, nous aurions eu ce même débat sur l'Hôtel Bazin de Jessey. Vous savez aussi que tous les artisans d'art rare, ne sont pas convaincus par l'opportunité du projet, et les élus municipaux, Michel, de l'époque non plus. Devant ces résistances, voire ce manque d'enthousiasme de certains, et surtout vu le montant des travaux, clairement il fallait abandonner. Une autre opportunité aurait pu aussi se présenter, je vous rappelle que nous sommes en train d'enlever le Musée du château, donc la question s'est posée de savoir si on pouvait accueillir dans l'Hôtel Bazin de Jessey le futur Musée, pour certains ça paraissait être le lieu idéal, même chose des travaux importants à réaliser, un lieu qui n'est pas fait pour ça, il fallait occulter les fenêtres, si on veut un Musée à Dinan, autant faire un bâtiment neuf, ça nous coûtera honnêtement moins cher. Par contre, et c'est tout l'intérêt de l'appel à projet, l'appel à projet nous permet de statuer sur la proposition qui sera faite en termes de prix, mais surtout sur la nature et la qualité du projet. C'est-à-dire, que nous avons la possibilité de ne pas accepter toutes les propositions qui nous seront faites, et de savoir ce que nous pourrions préférer sur l'Hôtel Bazin de Jessey, de préférer un hôtel de standing plutôt que des appartements ou sur l'église Anglicane, préférer un loft, une galerie d'art plutôt qu'un autre projet qui ne nous donnerait pas satisfaction, ça ne va pas être simple. Néanmoins, c'est l'avantage de l'appel à projet, ça nous permet de nous donner du temps et en même temps de statuer non seulement sur le prix, mais aussi sur l'intérêt du projet pour la ville, pour voir ce que ça peut apporter à la ville de Dinan. C'est tout l'intérêt de cette démarche, je crois que sur ces deux projets, il faut donner du temps au temps, il ne faut pas se précipiter, il faut poser les choses, il faut envisager toutes les hypothèses, mais il faut avancer. C'est pour cela que je vous propose que nous avancions, sachant que la démolition de l'église Anglicane, que vous nous demandez d'étudier, honnêtement pour les raisons que j'ai évoqué tout à l'heure, ça me paraît très difficile. J'entends bien de la nécessité d'aménager ce carrefour, et comme dit Bernard, il y a eu beaucoup de progrès de faits en termes de sécurité, et d'aménagement de ce quartier, mais n'oubliez pas non plus que l'église Anglicane est un témoignage de la communauté Britannique à Dinan et les dinannais y sont aussi attachés.

Monsieur Michel Forget

Vous parlez de galerie, etc. Non, il faut être clair, sur l'église Anglicane, ça n'est pas possible pour des raisons d'accessibilité, ça ne peut pas être un équipement qui reçoit du public. Je ne dis pas ça pour polémiquer, mais vu les investissements, je crois qu'il faut être clair, ça sera un projet privé, après ce sera la qualité, je dirais architecturale etc. Mais je crois qu'il ne faut pas se leurrer.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord, mais c'est tout l'avantage de cet appel à projet, de statuer. On pourrait citer des exemples y compris sur le territoire de la ville de Dinan, il y a un investisseur qui vient d'acheter les anciens espaces qui sont derrière la poste, vous voyez dans quel état c'est, et bien il vient d'en faire l'acquisition. Aujourd'hui, vous pouvez très bien avoir un investisseur qui tombe sous le charme de ce bâtiment et qui souhaite y faire des aménagements, on ne peut pas complètement l'exclure non plus. Par contre, où je suis complètement d'accord, c'est pour ça que la ville ne s'est pas positionnée sur ce projet, en termes d'accès, pour y faire une salle de concerts ou de spectacles, ou un lieu d'expositions etc. Aujourd'hui, c'est un lieu qui n'est plus adapté à cela pour des tas de raisons. Je vous propose de voter. Vous votez quand même les deux ?

Monsieur Bruno Bertier

Non, M. le Maire, nous allons voter les deux délibérations, nous allons faire qu'un seul vote. C'était juste une question, même une question quand on est dans la minorité est difficile à poser, enfin bref. C'est dommage après de vivre avec des regrets. Si demain ça devient un lieu d'habitation, je ne suis pas sûr que ça choquera moins que de voir une cuisine et une salle de bain dans cette église Anglicane. On vous propose Michel Forget en titulaire et Stéphanie Missir en suppléante pour les deux affaires.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Pour nous, il y aura : moi-même, Cécile Paris, Olivier Bobigeat.

Monsieur Bruno Bertier

Excusez-moi, sur l'Hôtel Bazin, Stéphanie Missir en titulaire et Michel Forget en suppléant et on inverse sur l'église Anglicane, c'est possible ?

Monsieur le Maire

Oui bien sûr, donc pour nous, pour l'Hôtel Bazin de Jessey, outre moi-même, il y aurait Cécile Paris, Olivier Bobigeat, Bernard Lagrée et Yannick Hellio et Stéphanie Missir en titulaire et Michel Forget en suppléant. Pour l'église Anglicane, même chose pour nous et Michel Forget en titulaire et Stéphanie Missir en suppléante. C'est bien cela ? Très bien.

AFFAIRE N°8

PERSONNEL COMMUNAL - Entretiens professionnels - Critères d'évaluation

Rapporteur : Mr le Maire

Un nouveau dispositif d'évaluation du personnel a été instauré par un Décret du 16 décembre 2014. Il consiste à apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte-rendu, à la place d'une notation chiffrée telle qu'elle existait avant. A noter que de tels entretiens étaient déjà menés à la Ville depuis 2005.

Les textes indiquent que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct et donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu.

Cet entretien porte sur les thèmes suivants :

- les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;
- la détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;
- la manière de servir du fonctionnaire ;
- les acquis de son expérience professionnelle ;
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;
- les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié ;
- les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères fixés par l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Celui-ci, dans sa réunion en date du 10 novembre dernier, propose de retenir les quatre grands critères définis par le décret du 16 décembre 2014, à savoir :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

A noter que ces critères sont ceux qui sont préconisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Côtes d'Armor.

Ils seront déclinés par typologie d'emploi.

*

* *

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 10 novembre 2015,

Il vous est proposé :

- d'évaluer désormais les agents, sur la base des 4 grands axes d'évaluation suivants :
 - les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
 - les compétences professionnelles et techniques ;
 - les qualités relationnelles ;
 - la capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
- de préciser que ces critères seront déclinés par types d'emplois et ils s'appliqueront à tous les agents qui relèvent de ces emplois.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Non, pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

AFFAIRE N°9

PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un emploi de Directeur général adjoint

Rapporteur : Mr le Maire

Le Directeur général des services de la ville a demandé à faire valoir ses droits à la retraite, avec effet au 1^{er} juin 2016.

Afin d'assurer sa suppléance durant la période de « tuilage » avec son successeur et durant la période de solde de ses congés, il conviendrait de créer un poste de Directeur général adjoint de commune de 10 000 à 20 000 habitants. A noter que la grille indiciaire de cet emploi est comparable à celle d'attaché territorial principal.

*

* *

Vu l'avis du comité technique en date du 10 novembre 2015,
Il vous est proposé de créer un tel emploi du 15 janvier au 31 mai 2016 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

C'est une passation, c'est une transmission des dossiers pendant cette période ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est surtout que Michel Fromont bénéficie d'un compte épargne temps. Le 15 janvier, M. Fromont arrête ses fonctions à la mairie de Dinan, mais par contre, il sera radié des cadres au 1^{er} juin.

Monsieur Bruno Bertier

Très bien, merci.

Monsieur le Maire

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

AFFAIRE N°10

ASSOCIATIONS - Emploi associatif local

Rapporteur : Maxime SACHET

Par délibération en date du 10 avril 2012, le conseil municipal avait donné son accord à la participation financière de la ville à la création d'un emploi associatif local par le *Comité de la Fête des Remparts*, à hauteur du 1/3 de la dépense, soit 8 000 € par an, le reste étant pris en charge à parité par le Conseil Général (1/3) et l'association (1/3). Le dispositif était prévu pour une durée de trois ans. Il s'achève le 31 décembre 2015.

Le *Comité de la Fête des Remparts* souhaite que le financement de cet emploi soit reconduit pour une nouvelle période de trois ans.

A noter que l'emploi associatif local correspond à un poste à temps complet, à durée indéterminée, destiné à des personnes compétentes en matière d'animation et d'organisation d'évènements.

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor accorde une aide financière égale au 1/3 du coût du poste, dans la limite de 8 000 € par an, sous réserve d'une participation financière de la commune partenaire au moins équivalente. Le solde de la dépense est pris en charge par la ou les associations employeurs.

*

* *

Il vous est ainsi proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention tripartite (Conseil Départemental, Ville de Dinan, *Comité de la Fête des Remparts*) pour le renouvellement de cet emploi associatif local, la participation financière de la ville, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016, s'élevant au maximum à 8 000 € par an.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Maxime Sachet présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? L'affaire est adoptée.

AFFAIRE N°11

ENVIRONNEMENT – Développement durable - Conseiller en énergie partagé

Rapporteur : Yannick HELLIO

En vue de la mise en place de la transition énergétique à l'échelle du territoire de *Dinan Communauté* et en préfiguration du projet de territoire, il est envisagé de mettre en œuvre des actions visant à réduire et optimiser la consommation énergétique sur le patrimoine communautaire.

Pour ce faire, *Dinan Communauté* a recruté un conseiller en énergie dont les missions sont :

- la réalisation de bilans énergétiques du patrimoine bâti ;
- l'accompagnement en assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets de bâtiments neufs ou d'amélioration du patrimoine existant ;
- le suivi énergétique ;
- l'information et la sensibilisation à l'énergie pour les élus et les agents, voire la population.

Il est rappelé que le *Pays de Dinan* propose un Conseiller en Energie Partagé (CEP) pour les petites et moyennes collectivités (seuil fixé à 10.000 habitants) n'ayant pas les ressources techniques et financières suffisantes pour mettre en place une politique énergétique maîtrisée. Dans le financement de ce service, il est considéré qu'un CEP doit couvrir une population de 40.000 habitants (le Pays est composé d'environ 110.000 habitants). Il est admis qu'un CEP voit son coût amorti par les économies d'énergie réalisées par les communes adhérentes.

Lors d'une réunion avec le *Pays de Dinan* le 24 novembre 2014, il a été proposé que *Dinan Communauté* se charge, dans un premier temps, de la réalisation des diagnostics et du suivi des bâtiments communautaires et de ceux de la Ville de Dinan non éligibles aux services du CEP du *Pays de Dinan*. Parallèlement, il est souhaitable que ce service proposé par le Pays s'étende à l'ensemble des Communes membres.

Suite à un échange entre le *Pays* et *Dinan Communauté*, il a été acté les principes suivants :

- recrutement en 2015 d'un CEP par *Dinan communauté* pour s'occuper, dans un premier temps, de ses équipements communautaires et de ceux de la ville de Dinan ;
- le CEP du Pays est maintenu jusqu'à fin 2016 pour s'occuper des communes aujourd'hui adhérentes et à venir (membres et non membres de *Dinan communauté*) ;
- les deux CEP travailleront en réseau ;
- compte tenu des évolutions de territoire à venir d'ici fin 2016, il est convenu d'assurer ainsi cette période de transition et en suite d'examiner les modalités d'adaptation à venir.

Le coût annuel du poste créé par *Dinan Communauté*, pour une durée de trois ans, est de 35 000 €
Des aides sont allouées par l'ADEME, le Conseil Régional et le Conseil Départemental d'une manière dégressive : 70% la 1^{ère} année, 50% la 2^{ème} année et 30% la 3^{ème} année.

Le financement du poste serait le suivant :

	Aides extérieures		Dinan Communauté	Ville de Dinan
1 ^{ère} année	70%	24 500 €	5 250 €	5 250 €
2 ^{ème} année	50%	17 500 €	8 750 €	8 750 €
3 ^{ème} année	30%	10 500 €	12 250 €	12 250 €

A cela, il convient de rajouter quelques frais de fonctionnement liés au poste.

L'intérêt pour la ville d'adhérer à ce dispositif serait :

- d'identifier les sources d'économies d'énergie (consommation anormale, contrat inadapté, suivi de consommations réelles et facturation adaptée) ;
- de prioriser les travaux d'amélioration de performance énergétique
- d'adapter la consommation d'énergie à l'usage des bâtiments

Naturellement, toutes ces actions devront se traduire par des économies budgétaires.

*
* *

Suite à la réunion de la commission bâtiments communaux, voirie et espaces verts en date du 13 novembre 2015 ;

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec Dinan Communauté pour la mise à disposition, à mi-temps, d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP), pour une durée de trois ans, aux conditions indiquées ci-dessus.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

M. Yannick Hellio présente l'affaire.

Monsieur HELLIO

J'aimerais vous apporter quelques précisions. A l'ADEME on estime qu'un CEP fait gagner à la collectivité jusqu'à 3^e par habitant et par an en l'aidant à rationaliser sa politique énergétique. La question que nous devons nous poser ce soir est de savoir si nous avons besoin d'un technicien pour relever la présence ou non d'un double vitrage, la qualité de l'isolation, la qualité du système de chauffage. Bien évidemment non parce que ce travail a déjà été fait par les techniciens de la ville. Par contre, il y a sûrement un grand travail à mener au tour de la régularisation et l'utilisation de l'énergie dans nos bâtiments. C'est sur ces postes que nous devons obtenir des résultats mais il faut aussi être pédagogue, cela ne sert à rien de mettre en place des usines à gaz si dans le même temps les utilisateurs continuent à ne pas éteindre leur lumière quand ils quittent leurs bureaux ou ateliers... Soyons vigilants sur cet emploi que nous serons amenés à pérenniser dans trois ans et surtout de bien s'assurer sur le temps passé par ce CEP pour la Ville de Dinan. Il ne faudrait pas découvrir dans quelques mois que Dinan participe à financer un emploi exclusivement dédié à Dinan Communauté. Je voterai donc pour mais avec la réserve d'avoir un suivi

quantitatif et qualitatif des préconisations et de leur résultat et surtout d'avoir un résultat des gains financiers réels. Ceci entre dans la démarche de l'agenda 21, action 54.

Monsieur le Maire

C'est un débat que nous avons eu aussi en conseil communautaire, sur l'intérêt de ce poste de CEP, le fait qu'il existait au Pays. Je crois Michel que tu t'étais abstenu sur les deux délibérations à Dinan communauté. On s'était d'ailleurs abstenu sur la première délibération et nous avons obtenu de Dominique Ramard un certain nombre d'engagements de Dinan Communauté sur ce sujet. Il y a eu aussi débat en commission. Je vous propose de valider ce poste, de valider cette répartition entre Dinan communauté et Dinan. Je rappelle que le poste du pays ne peut pas être utilisé par Dinan communauté et par la Ville, que nous avons un grand nombre de bâtiments, que les experts s'accordent à dire que ce poste s'autofinance, par les économies qu'il proposera à conditions que l'on mette en œuvre les préconisations. Je dis qu'il faut aussi se donner le temps de l'évaluation. Il faudra que la commission qui suit ce dossier évalue la pertinence de la pérennité de ce poste. A titre expérimental, je vous propose de valider cette disposition.

Monsieur Michel FORGET

Oui je m'étais abstenu parce qu'il y avait déjà un CEP au Pays et je trouve dommage qu'il y ait des superpositions sur certains dossiers. Ceci dit, ce qui est important c'est de se dire que ce n'est pas une remise en cause des compétences des services techniques. Ce qui est important c'est qu'un CEP aura un regard transversal sur l'ensemble des services avec ce souci d'économie d'énergie. Ce sont des personnes qui sont formées tant dans l'observation et l'évaluation des choses. Il y a une partie d'observation qui nécessite beaucoup de temps, ce que n'ont pas forcément nos services. Que la commune se dote d'une personne ayant le temps d'étudier les économies d'énergie cela me paraît une bonne chose, après effectivement, c'est important dans un emploi du temps que l'on soit bien sûr que ce soit un vrai mi-temps pour la commune. Il y aura un gain financier dans un premier temps. On peut s'engager en confiance sur ce poste.

Véronique BONNEFOND

Vous savez que je suis soucieuse de maîtriser la masse salariale. L'idée de recruter un agent, même à mi-temps, qui pourrait avoir les mêmes fonctions que nos agents me fait craindre cet inflation. Il y aura une augmentation de la masse salariale, les coûts sont mimimes. Je voudrais vous demander, il y a une phrase qui me gêne, je voudrais qu'on fasse attention à la phrase : à cela sont ajouter quelques frais de fonctionnement liés au poste. Je voudrais M le Maire que l'on soit extrêmement attentif à cette notion de frais pour qu'elle ne soit pas trop élevée.

Monsieur le Maire

Il s'agit de frais de bureau, de transport...

Pas d'opposition, d'abstention...Adopté.

Il faudrait que physiquement il soit au centre technique.

AFFAIRE N°12

ENVIRONNEMENT- Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDE des Cotes d'Armor

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE) souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), ceci à travers un maillage couvrant l'ensemble du territoire.

Deux types de bornes existent :

- des bornes de recharge rapide pour des recharges de courtes durées (urgence, petit parcours...) pour un coût unitaire d'environ 10 000 € HT;
- et des bornes de recharge classique pour recharges de longue durée (durant la nuit, durant une journée de travail, pour des plus long trajets, afin de recharger une batterie entièrement). Coût unitaire : 50 000 € HT.

Ces coûts intègrent la fourniture, la pose, le branchement, les reprises de voirie, le marquage et apposition de panneaux.

Le Syndicat départemental d'énergie prendrait à sa charge 95% de la dépense et *Dinan Communauté* les 5% restants.

Enfin, les frais de fonctionnement des bornes sont partagés entre l'utilisateur (service payant) et le SDE.

Par délibération en date du 2 mars 2015, *Dinan Communauté* s'est engagé à coordonner, pour le compte de ses Communes membres, ce schéma de déploiement des bornes électriques et à participer financièrement au montant de l'investissement.

Dans cette démarche, la ville de Dinan a pris rang en se déclarant intéressée par l'installation sur son territoire de bornes destinées à recharger les voitures électriques, cette opération s'inscrivant dans le cadre de l'axe 3 de son *Agenda 21* « Faire cohabiter les modes de déplacements », à l'action n° 27.

Les statuts du syndicat départemental d'énergie habilite ce dernier à mettre en place et à organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Ce transfert de compétence nécessite des délibérations concordantes du comité syndical et de l'organe délibérant de la collectivité.

*

* *

Suite à la réunion de la commission bâtiments communaux, voirie et espaces verts en date du 13 novembre 2015 ;

Il vous est ainsi proposé :

- 1) d'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et

l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

2) d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Monsieur Bruno BERTIER

Pour notre culture générale, à combien s'élève le parc de véhicules électriques sur Dinan ?

Monsieur le Maire

Vous auriez pu poser cette question au Président du SDE, il a sûrement la réponse.

Monsieur Bruno BERTIER

Oui mais Jean Gaubert n'a pu être présent ce soir, donc je vous la pose...

Monsieur Nicolas LEBORGNE

Juste pour la petite histoire, j'ai déjà croisé 9 véhicules type Renault Zoé à Dinan et ai parlé avec 5 propriétaires de ce type de véhicule et à chaque fois on m'a demandé : quand est-ce qu'à Dinan on aura des bornes ? Il y a un besoin, ce genre d'investissements sera sûrement rentabilisé rapidement et le fait de mettre des bornes va inciter les gens à acheter un véhicule électrique ce qui est bon pour l'environnement.

Monsieur Bruno BERTIER

Très belle initiative du SDE, nous allons voter pour.

Monsieur le Maire

Voici les emplacements qui sont prévus : le parvis de la gare, la place du champ, le parking Jean Monet, le parking de l'hôtel de ville et le parking du centre historique.

Monsieur Michel FORGET

Le piège de ce programme, qui coûte cher, c'est de penser que la voiture électrique pourra être une alternative à la voiture essence. Pourquoi ? Parce que cela relancerait la consommation d'électricité alors que l'on est dans une période où il faudrait diminuer cette consommation. La deuxième chose, le gros problème de la voiture, c'est la circulation en ville, la pollution... il faudrait que cette sensibilisation soit aussi prise en compte par les collectivités locales pour les petits trajets. Dans notre secteur, il faut que l'on réfléchisse au transport en commun, c'est une priorité. Le véhicule servirait aux petits déplacements.

Monsieur le Maire

La ville a un véhicule électrique au service propreté, nous avons également un vélo électrique. Je rappelle que le premier Dinan bus était électrique, c'était un véhicule expérimental, mais cela n'a pas très bien fonctionné. Il ne faut pas en tirer des conclusions hâtives.

Cela ne coûte rien à la ville tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pas d'oppositions, pas d'abstentions ?

Adopté.

AFFAIRE N°13

ECLAIRAGE PUBLIC – Remplacement de câble rue du général de Gaulle

Rapporteur : Yannick HELLIO

L'effondrement d'une partie de la rue du général de Gaulle nécessite le remplacement du câble de l'éclairage public de la rue.

Le projet, établi par le Syndicat départemental d'énergie, comprend les opérations suivantes :

- confection de 50 mètres de tranchées EP seule ;
- déroulage de 480 mètres de câble EP 5G16 mm² et de 55 mètres de câble cuivre nu 25mm².
- raccordement des 10 candélabres existants ;
- fourniture et pose d'un mât cylindro-conique en acier peint RAL 7013 de 10 mètres de haut équipé d'un foyer peint RAL 7013 de type ECLATEC ELIPT 55 150W SHP) ;
- fourniture et pose d'un mât cylindro-conique en acier peint RAL 7013 de 11 mètres de haut et de 2 mâts cylindro-conique en acier peint RAL 7013 de 12 mètres de haut équipés de foyers existants ;
- fourniture et pose de 9 projecteurs WEEF X-FLOOD 17W LED 3000°K pour éclairer la Promenade de la Duchesse Anne sur les mâts existants.

Le montant estimatif du projet s'élève à 36 000.00€ TTC (coût total majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre)

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 74,5% conformément au règlement, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen de marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre de 5%, soit la somme de 26 820.00 € TTC. Le Syndicat Départemental d'Énergie participe à hauteur de 25,5%, soit 9 180 € TTC.

*
* *

Suite à la réunion de la commission bâtiments communaux, voirie est espaces verts en date du 13 novembre 2015 ;

Il vous est proposé :

- d'approuver les travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Énergie pour un montant estimatif de 36 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;

- d'autoriser le versement au Syndicat d'énergie d'un fonds de concours au taux de 74.5% du montant définitif des travaux.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Monsieur Michel FORGET

Juste sur ces affaires-là, je pense que ce serait important qu'on ait une réflexion sur l'éclairage urbain, sur les zones que l'on éclaire, y compris la nuit, sur l'intensité... On voit cela par petit bout mais ce serait intéressant de se poser la question globale de l'éclairage. Ce serait une source d'économie.

Monsieur le Maire

Ce sera une des missions du Conseiller en économie partagé. Je me suis rapproché d'EDF avec M Hellio et les services techniques pour trouver des solutions plus modernes que l'étalage des fils électriques de maison à maison. Mais ce sera un budget pour la ville de Dinan, un diagnostic est en cours. Nous aurons à aborder ce sujet d'ici quelques temps. Je souhaite que nous avançons sur cette modernisation des réseaux électriques.

AFFAIRE N°14

ECLAIRAGE PUBLIC – Rue de l'Ecole et rue de la Lainerie

Rapporteur : Yannick HELLIO

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie, il est prévu de changer les lanternes d'éclairage public.

Le projet, établi par le Syndicat départemental d'énergie, comprend:

1) Rue de la Lainerie

La fourniture et la pose de 7 crosses peintes RAL 9005 sur façade équipées de 7 foyers peints RAL 9005 de type fontes de paris Valberg 38 suspendues en inox peint RAL 9005 de 100W SHP verre plant sans vasque.

2) Rue de l'Ecole

La fourniture et la pose de 9 crosses peintes RAL 9005 sur façade équipées de 7 foyers peints RAL 9005 de type fontes de paris Valberg 38 suspendues en inox peint RAL 9005 de 100W SHP verre plant sans vasque.

Le montant estimatif du projet s'élève à 24 000.00 € TTC (rue de la Lainerie : 10 800 € TTC et rue de l'Ecole : 13 200 € TTC), coût total incluant 5% de frais de maîtrise d'œuvre.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 74.5% conformément au règlement, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen de marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre de 5%, soit la somme de 17 880.00 € TTC

La participation du Syndicat Départemental d'Energie s'élève à 25.5% de la dépense, soit la somme de 6 120 € TTC.

*

* *

Suite à la réunion de la commission bâtiments communaux, voirie est espaces verts en date du 13 novembre 2015 ;

Il vous est proposé :

1) d'approuver les travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 24 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;

2) de verser au Syndicat un fonds de concours au taux de 74,5% du montant définitif des travaux.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Madame Anne-Cécile BRIEC-LAME

Est-ce que le passage de la fibre est prévu par anticipation ?

Monsieur le Maire

Les fourreaux sont en attente.

Pas d'abstention, pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°15

VOIRIE – Rue de la Croix- Travaux d'éclairage public et de télécommunications

Rapporteur : Yannick HELLIO

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Croix, il est nécessaire de réaliser des travaux d'éclairage public et téléphonique en liaison avec les travaux d'effacement engagés par ErDF.

1- Pour ce qui concerne l'éclairage public, le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor prévoit la réalisation de 85 ml de tranchée, la fourniture et la pose de 2 lanternes en façades (weef PFL).

Le montant estimatif du projet s'élève à 12 000 € TTC (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) ;

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 74.5% conformément au règlement, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen de marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre de 5%, soit la somme de 8 940 € TTC
Le Syndicat Départemental d'Energie participe à hauteur de 25,5%, soit pour un montant de 3 060 € TTC.

2- Pour les télécommunications, le projet d'effacement du réseau établi par le Syndicat Départemental d'Energie comprend :

- la réalisation de 29 ml de tranchées Télécom indépendantes ;
- la réalisation de 102 ml de tranchées télécom supplémentaires de 0,10m en commun avec la tranchée BT (SDE) et réfections ;
- la pose de 372 ml de fourreaux diam. 42/45.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à 8 360 € TTC (génie civil 6 200 € TTC + câblage 2 160 € TTC).

Pour ces travaux, il n'y a pas de participation financière du SDE. La Commune versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

*

* *

Suite à la réunion de la commission bâtiments communaux, voirie est espaces verts en date du 13 novembre 2015 ;

Il vous est proposé :

C) Pour l'éclairage public :

- d'approuver le projet d'aménagement établi par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 12 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;
- de verser au Syndicat un fonds de concours au taux de 62% du montant définitif des travaux, soit 8 940 € TTC.

D) Pour l'effacement du réseau téléphonique :

- d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 8 360,00€ TTC (génie civil 6 200 € TTC + câblage 2 160 € TTC), l'appel de fonds du SDE correspondant au cout réel des travaux ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le SDE.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Monsieur Yannick HELLIO

Pour information, Dinan communauté va profiter des travaux pour réparer ses réseaux car il y avait pas mal de fuites.

Monsieur le Maire

Une rue qui avait vraiment besoin de travaux car elle était dégradée.

Pas d'absentions, pas d'oppositions ? Adopté.

AFFAIRE N°16

CONSEIL DES SAGES – Composition

Rapporteur : Françoise DESPRES

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a adopté la création et mise en place d'un Conseil des Sages dont le cadre est le suivant :

- 1) Selon l'article 3 des statuts, les missions du conseil des sages seront principalement de :
 - Donner son avis sur dossiers et projets soumis par la municipalité ou sur des questions d'intérêt général,
 - Conduire à son initiative, avec l'accord du maire, des études sur des sujets intéressant la vie de la ville de Dinan et touchant aux domaines les plus variés.
 - Avoir une écoute vigilante sur le ressenti et les préoccupations de la population et les faire remonter aux élus.
 - Assurer une veille sur le territoire communal pour repérer d'éventuels problèmes et suggérer des pistes d'amélioration.
 - Contribuer à la conception et/ou la mise en œuvre d'outils de communication, de projets ou de manifestations d'initiative municipale ou inter-associative.

- 2) En accord avec la charte du Conseil des Sages dite de Neufchâteau, les critères de sélection ont été déterminés ainsi :

Tout d'abord un engagement fort, impliquant une participation constructive de la part des candidats. La sélection des membres du conseil des sages s'est effectuée suite à appel à candidature et en accord avec les critères suivants :

 - Etre contribuable de la commune,
 - La motivation personnelle des candidats
 - La recherche de la parité homme/femme
 - Le respect du critère d'âge (+ de 55 ans)
 - La représentation de l'ensemble du territoire
 - La diversité socio-professionnelle.

3) S'ajoutent à ces critères, les obligations des membres du Conseil des Sages :

- Les membres du Conseil des Sages apportent leur expérience et leurs connaissances acquises au cours de leur vie en les mettant au service de la communauté dans son ensemble.
- Ils s'engagent à travailler dans l'intérêt commun des habitants de la cité.
- Ils s'engagent à travailler dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion et proscrivent tout prosélytisme philosophique, religieux et politique ainsi que tout préjugé racial ou basé sur l'âge, le sexe ou la différence.

- ils sont par ailleurs tenus à un droit de réserve et de discrétion sur les dossiers dont le Conseil des sages est saisi.

- A ce titre, toute communication externe du Conseil des Sages sur ses travaux doit faire l'objet d'un accord préalable du maire ou de son représentant.

Enfin, être membre du Conseil des Sages n'implique aucun avantage financier, ni privilège de quelque nature que ce soit.

En accord avec tous ces points, il vous est proposé une liste de 33 candidats sur les 41 postulants, qui sont des personnes investies, souhaitant donner de leur temps, et souhaitent partager leurs expertises ou connaissances du territoire.

Tous ces candidats ont bien entendu adhérer aux obligations des membres du Conseil des Sages et formeront un groupe cohérent.

Voici la liste des personnes dont la candidature a été retenue et proposée à votre approbation.

1	Madame	ALLAIN	Marie Paule
2	Monsieur	BAJOT	Jean Marie
3	Monsieur	BERTRAND	Michel
4	Monsieur	BLANCKE	Alain
5	Monsieur	CALISTRI	André
6	Monsieur	CAUWEL	Francis
7	Madame	CARON	Yvonne
8	Madame	DELAPLANCHE	Claudine
9	Monsieur	DE LA MOTTE DE BROONS	Henri
10	Madame	DELECOLLE	Sylvie
11	Madame	DE STOOP	Anne
12	Madame	FEUVRIER	Monique
13	Monsieur	FROMONT	Philippe
14	Monsieur	GAUTIER	Pierre
15	Monsieur	GODIN	Michel
16	Monsieur	GUGUEN	Serge
17	Madame	HEURTEL	Claudine
18	Monsieur	LAUNAY	Daniel
19	Monsieur	LHERMITTE	Jean-Claude
20	Monsieur	LOMBARDO	Jean-Claude
21	Monsieur	MARTEIL	Théo
22	Monsieur	MENARD	Loïc
23	Monsieur	MONMARCHE	François
24	Monsieur	POINSARD	Michel

25	Madame	POIRIER	Françoise
26	Monsieur	POTTIER	Udo
27	Madame	QUEBRIAC-GAUTIER	Claudine
28	Madame	QUENTIN	Marie-Thérèse
29	Madame	RAULT	Catherine
30	Monsieur	RENAULT	Michel
31	Monsieur	ROLLAND	Jean-Jacques
32	Monsieur	RONSSERAY	Dominique
33	Monsieur	VAN-CRAYENEST	Jean-Claude

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

M FORGET, M BERTIER, MME BRIEC-LAME, MME MISSIR (pouvoir à M LAGREE), MME LAISNE (pouvoir M FORGET), MME PAULANGE (pouvoir MME BRIEC-LAME), M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER) **ne prenant pas part au vote.**

Monsieur le Maire

Nous avons dans cette liste deux anciens conseillers généraux, un d'ici et un de la Nièvre. Nous avons des profils divers, je rappelle que le Conseil des sages joue le rôle d'un conseil économique et social. Nous le consulterons régulièrement pour qu'il nous donne son avis et qu'il nous éclaire dans les projets.

Monsieur Bruno BERTIER

Je vous connais par cœur, donc je préfère préciser que mes propos ne sont pas contre les personnes de cette liste mais sur la méthode et sur le fonds. C'est une colère mesurée mais une colère malgré tout. L'idée d'un conseil des sages était une bonne idée, j'y étais favorable. Je pense qu'au départ on aurait pu y associer trois collègues, un issu du monde associatif, un autre du monde économique et un autre issu des citoyens. Cela aurait permis une meilleure diversité et des apports enrichissants. Je note aussi qu'il n'y a pas la parité, ce qui est dommage.

Vous nous avez présenté le projet il y a un an, j'ai repris les coupures de presse et vous vouliez l'installer au mois de mars suivant, cela va bientôt faire un an... Depuis le 18 décembre 2014 il y a eu un grand silence et une sorte d'opacité totale sur le sujet. On a vu une campagne de communication... on n'a pas voulu polémiquer mais prendre le symbole de l'oncle Sam qui à l'époque appelait à entrer les Etats-Unis en guerre... On a laissé faire et ce soir, il faut le savoir on découvre les noms. Il faut que le public et la presse le sachent, nous découvrons les noms ce soir...

La méthode : comment a été choisi le jury ? Vous avez essayé de joindre Christine Laisné, Anne-Cécile Briec-Lamé mais vous ne m'avez jamais interpellé en tant que porte-parole et cela aurait été bien d'officialiser dans une délibération l'organisation du jury. Quels ont été les critères ? Un conseil des sages est censé représenter la population, des plus de 55 ans d'accord, mais la population. Quels sont les critères de choix ? On a une liste mais on en sait pas plus. Quelle est la liste des refusés ? Ont-ils été avertis ? Ce sont des questions, j'aimerais avoir des réponses. C'est l'exemple même d'une bonne idée que vous gâchez par manque de méthode de pratique démocratique, c'est le genre de projet où on aurait pu travailler tous ensemble. Résultat des courses, je pense que ce conseil des sages est disqualifié avant même sa naissance car il est entaché par une désignation de ses membres qui prête à discussion. Il n'y a rien contre ces gens, c'est sur la méthode. C'est une colère froide.

Madame Christine MASSART

En ce qui concerne la parité, faute de candidatures de femmes, ce que je regrette, nous n'avons pas la parité.

Madame Després a sollicité déjà au dernier conseil municipal Anne-Cécile et Christine. Les plannings ont fait que l'on n'a pas pu se rencontrer mais loin de nous l'idée de faire un mystère autour de cette liste.

Madame Françoise DESPRES

On l'a fait, je le reconnais avec beaucoup de spontanéité et on n'a jamais voulu mettre d'opacité. L'absence de coordination des agendas est regrettable, l'intérêt est de la faire tous ensemble. La réponse sera donnée à tout le monde en même temps mais il fallait que cela passe en conseil d'abord. On est resté sur des critères que l'on a présentés ce soir.

Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

Je me sens obligée d'intervenir suite aux propos de M Bertier. J'ai entendu votre colère mesurée mais il y a des propos lourds. Vous parlez tout d'abord des délais trop longs, je pense qu'il n'y a pas forcément de délais trop longs, j'ai été jeune conseillère municipale aussi, le délai de prudence ne peut pas nuire. Le délai est certes long mais il faut bien prendre le temps de se saisir de ses dossiers et participer à la mise en œuvre. Il faut prendre le temps de réfléchir aux critères, à la méthode, de rencontrer un certain nombre d'interlocuteurs pour partir sur des bases solides. Vous parlez ensuite de disqualification mais vous l'aviez déjà disqualifié vous-même puisque dans un précédent conseil municipal vous vous étiez positionné contre l'idée. Je trouve cela très surprenant. Il me semble quand même que l'idée du conseil des sages est l'idée d'un député de la 6^{ème} circonscription du Finistère qui est plus de votre obédience

politique. Vous n'avez pas souhaitez y participer. En séance publique vous disqualifiez le conseil des sages donc c'est difficile de vous associer ensuite. Je trouve M Bertier que vous êtes systématiquement dans la critique, dès qu'on est dans le social, la démocratie participative évidemment la majorité fait mal. Nous ne faisons jamais bien dans ce sujet. Je ne dirais pas l'opposition ou la minorité mais je dis bien vous M Bertier, vous êtes toujours dans la critique. Je terminerai mon propos en revenant sur une affaire du début. Vous aimez beaucoup taquiner ma collègue Mme Paris au sujet des vieilles pierres mais je trouve que vous avez une conception assez féodale des choses par que vous voulez que tout passe par le porte-parole et il est impossible de saisir des conseillères municipales pour être associé à ce projet. Je m'étonne de ce fonctionnement.

Monsieur Michel FORGET

J'avais parlé de conseil de vieux, tout en me m'étant dans cette catégorie puisque je suis dans cette catégorie d'âge. Je ne participerai pas au vote. J'avais dit que cela était un mauvais signal, se doter d'une instance qui participe à la démocratie participative oui mais se doter d'une instance qui ne fasse appel qu'à des retraités, cela me gêne. Ce n'est pas du racisme contre les vieux mais à Dinan on a déjà cette image. Les retraités participent déjà dans la vie associative et participe dans la vie locale. C'est très bien mais il me semble que le souci que l'on devrait avoir c'est d'associer un maximum de personnes dans la diversité. On aurait sans doute dû réfléchir un peu plus comme dans d'autres villes, pour mettre en place un CESER en parallèle du conseil général qui permet d'associer des personnes qui ont envie de participer à la vie locale. Je ne participe pas au vote, ce n'est pas méprisant pour les candidats ni pour ceux qui ont travaillé sur le dossier ; je regrette quand même que sur la liste qu'on nous présente il n'y ait pas plus de précisions (CSP, âge, quartiers...). On vous fait confiance mais on ne peut pas vérifier les critères à partir de cette liste.

Madame Anne-Cécile BRIEC-LAME

Je voulais rebondir sur les propos d'Anne-Sophie Guillemot. Je parle au nom de plusieurs personnes du groupe. Effectivement Michel Forget avait pris une décision différente de notre groupe. Lors du conseil de décembre, nous n'étions pas arrêtés sur notre vote en arrivant, nous étions même plutôt pour ce projet. On avait demandé des éclaircissements sur le mode d'élections et le fonctionnement et nous n'avions pas eu de réponse. Nous n'avions pas voté pour mais parce que nous n'avions pas eu les éléments de réponse sur la méthode.

Concernant l'approche, Françoise Després m'a sollicité 24h ou 48h avant la réunion donc je n'avais pas pu me libérer. L'avantage de passer par un porte-parole c'est que cela nous aurait permis d'envoyer quelqu'un.

Madame Françoise DESPRES

Il y a eu une proposition le soir même du conseil et les messages ont démarré le 8 octobre.

Monsieur Nicolas LE BORGNE

Concernant les différentes critiques, il est vrai qu'à force des différents conseils, je me fais souvent la réflexion que quand M Bertier s'énerve c'est quand on ne demande pas l'autorisation de l'opposition pour passer les affaires aux conseils.

Nous tous élus, on découvre aussi des affaires le soir du conseil car on ne fait pas partie de toutes les commissions. Nous aussi on découvre la liste des noms ce soir. On ne va vous demander la permission pour présenter des affaires. Le fond, la forme ça se discute mais sur les faits c'est maintenant qu'on vote et on le vote tous.

Monsieur Bruno BERTIER

Je vais vous expliquer comment fonctionne le groupe de la minorité. Je suis le porte-parole. Je porte la parole du groupe. Je parle au nom du groupe, pas en mon nom. Avant chaque conseil, que vous le sachiez une bonne fois pour toutes, nous nous réunissons, nous discutons, parfois nous ne sommes pas d'accord mais il y a une liberté de vote. Je n'ai pas une ambition qui raye le parquet du conseil municipal. Clairement mes propos sont ceux du groupe, je les assume mais c'est la pensée du groupe. Nous avons toujours dit que le conseil des sages était une bonne idée, nous on critique la méthode. La première fois qu'on a abordé ce sujet on était prêt à vous suivre si la méthode avait été là. On aurait voulu une méthode démocratique. On était contre la méthode pas l'idée. Il n'y a pas eu de jury, on n'a pas discuté des critères... Vous avez sûrement choisi les bonnes personnes mais la méthode n'est pas là. On en revient toujours à la même chose on est des affreux jojos ... vous avez de la chance car c'est parfois même repris par la presse. On n'est pas comme ça, c'est la méthode qu'on conteste et on continuera jusqu'à la fin du mandat s'il n'y a pas de méthode.

Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

Juste une précision, sur l'art des petites phrases, je ne pense pas être une spécialiste. Vous avez eu plusieurs fois des propos dénigrants notamment envers ma collègue des finances, donc non je ne pense pas être la spécialiste...

Monsieur Bruno BERTIER

Une bonne fois pour toute, je l'ai reconnu et dit à Mme Bonnefond. J'ai été m'excuser dans la semaine qui a suivi auprès de Mme Bonnefond. Donc qu'on arrête avec cela.

Madame Véronique BONNEFOND

Une précision, vous vous êtes excusé mais au bout de quinze jours.

Monsieur le Maire

Je vous remercie, revenons à l'essentiel. Apaisons ce débat, conseil des sages, cela veut dire ce que ça veut dire. C'est une bonne idée. L'idée est de permettre à des gens qui ne sont pas élus mais qui veulent participer à l'action municipale, qui veulent co-construire avec nous l'avenir de leur ville. Relativisons la polémique. 40 personnes ont fait acte de candidatures, ces personnes ont été entendues par Mmes Després et Massart. Il y a eu un échange sur les critères qui ont été adoptés en conseil en décembre 2014. Cela a pris du temps, je pensais que cela irait plus vite mais les candidatures ont mis du temps à arriver. C'est peut-être mieux ainsi, les gens qui ont candidaté ont réfléchi à leur engagement. A l'occasion des entretiens, il y en a qui ne rentrait pas dans les critères, ils n'étaient pas contribuables à Dinan par exemple, d'autres se sont rendu compte qu'ils ne seraient pas assez disponibles ou d'autres encore qui ne venaient pas dans un esprit de co-construction mais davantage pour entretenir des polémiques ou surmonter des frustrations. Vous constaterez à la lecture de la liste qu'il n'y a aucun esprit partisan. On retrouve dans cette liste des gens comme André Calistri, Michel Godin...on ne peut pas nous accuser d'avoir fait un conseil des sages à la botte. Je veux bien que la méthode est peut-être à revoir mais il faut bien se rappeler que les modalités ont été validées en conseil municipal en décembre dernier. Au dernier conseil municipal Françoise Després vous a lancé un appel, elle a sollicité Anne-Cécile, faute de réponse, elle a contacté Christine qui ne pouvait pas, donc vous voyez qu'il n'y a aucune volonté de notre part de cacher quoique ce soit. On peut vous donner la liste. Je n'ai aucun scrupule, je ne suis même pas intervenu dans le choix. Le seul critère qui a prévalu c'est la volonté des uns et des autres de co-construire avec nous élus l'avenir de notre ville. Cessons-là les polémiques qui n'ont pas lieu d'être, faisons attention aux propos que nous tenons, l'instance va acquérir sa crédibilité au vu de la qualité de ses travaux. A la lecture des noms, je suis très confiant dans l'efficacité, dans la profondeur du travail qui sera fourni et je pense que nous pourrons ensemble avancer pour le bien de la ville. C'est la seule question que nous devons nous poser. On trouve 33 personnes qui veulent travailler pour la ville, cela ne nous coûte rien et on se retrouve à polémiquer sur un sujet pareil. Sachons raison garder, avançons. Vu les inquiétudes de Michel, je rappelle que plusieurs instances sont en train de se mettre en place, un conseil municipal de jeunes, un conseil citoyen. Concernant la parité, nous n'avons pas assez de candidates mais nous n'en sommes pas très loin. Prenez de la hauteur, encourageons les membres du conseil des sages. Je demande à Françoise et Christine de mettre à votre disposition tous les documents concernant le choix des candidats, cela aurait été plus facile si vous aviez accepté de participer aux entretiens, et vous verrez par vous-même que c'est en toute transparence que ce choix a été fait.

Passons au vote.

Monsieur Bruno BERTIER

Le groupe de la minorité ne participera pas.

Monsieur le Maire

Des abstentions, des oppositions ? Non, cette affaire est adoptée.

Nous avons épuisé l'ordre du jour mais j'ai néanmoins été saisi d'une question écrite par le groupe de la minorité. C'est Michel Forget qui l'a remise.

Monsieur FORGET lit la question écrite :

Monsieur le Maire,

Les Délégations de Service Public (DSP) concernant la gestion et la distribution de l'eau à « Dinan Communauté » arrivent à échéance en décembre 2017.

Dans les mois qui viennent, les élu-es communautaires devront choisir le nouveau mode de gestion de la distribution de l'eau :

- Maintien d'une délégation de service public (DSP) au profit d'une société privée comme c'est le cas aujourd'hui ;
- Création d'une régie publique pour tout ou partie de la gestion de l'eau ;
- Création d'une Société Publique Locale (SPL) qui associerait une autre collectivité locale (à déterminer).

Plusieurs villes et collectivités ont déjà fait le choix d'une gestion publique, totale et partielle : Paris, Lyon, Bordeaux, Rennes, Saint Malo, Saint Lunaire ...

Pourquoi pas Dinan Communauté ?

La gestion de l'eau revêt de réels enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur le territoire.

- L'eau est une ressource naturelle ; elle est un bien commun de l'humanité.
- L'accès à une eau de qualité doit être garanti pour tous.
- L'eau ne doit pas être source de profit.

Les factures acquittées par les usagers ne doivent couvrir que les frais liés au traitement, à l'acheminement de l'eau, à l'assainissement, tant en fonctionnement qu'en investissements (équipements, infrastructures ..). Actuellement le prix de l'eau dans notre territoire est l'un des plus élevés de Bretagne.

Au regard de ces enjeux, le choix du mode de gestion de l'eau devrait donc faire l'objet non seulement d'une réflexion et de discussions approfondies au sein du Conseil Communautaire mais aussi d'un débat au sein des Conseils Municipaux des Communes de Dinan Communauté et de l'organisation d'un réel débat citoyen avec les habitant-es de notre territoire.

La Ville de Dinan s'est, d'ailleurs, engagée dans le cadre de son Agenda 21 (orientation n°8, action 21) à « engager une réflexion communale et un débat public sur la gestion de l'eau à l'horizon 2017 »

Jusqu'à présent, seul-es les élu-es communautaires membres des Commissions « Eau » et « Finances » ont été informés - tardivement et de manière parcellaire - des études en cours et associés à la réflexion.

Le président de Dinan Communauté et le vice-président en charge de l'eau affirment que la décision quant au choix du mode de gestion de la distribution de l'eau doit être prise avant la fin de cette année.

Or, la seule étude dont les membres des commissions « eau » et « finances » disposent est en réalité un audit en faveur de la Délégation de Service Public, à charge contre la régie publique.

C'est pourquoi nous demandons :

- qu'une étude complémentaire portant sur la pertinence et la fiabilité d'une gestion en régie publique soit réalisée par un organisme spécialisé ayant l'expérience et la culture de la gestion publique (France Eau Publique, France Liberté, Espélia (anciennement Service Public 2000) ...)
- qu'un débat public contradictoire, tel que prévu dans l' Agenda 21 de la Ville, soit organisé pour présenter les enjeux de ce dossier ainsi qu'une consultation de la population sur le choix du mode de gestion de l'eau.

Après 25 années de Délégation de Service Public, le choix de la reconduction de la DSP ou de la création d'une régie publique mérite bien une réflexion et des études approfondies, un débat ouvert avec nos concitoyen-nes pour une décision argumentée et éclairée.

C'est pourquoi nous vous demandons d'inscrire cette question de l'eau à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal et de réunir le Comité de Pilotage Agenda 21 pour préparer et mettre en œuvre les mesures concrètes inscrites dans l'action n°21 * - Axe 2** - de l'Agenda 21, à savoir « l'organisation de soirées débats, une exposition temporaire ou permanente et une page internet dédiée pour l'information et la participation ».

Vous remerciant de votre attention et de l'intérêt que vous porterez à cette demande d'associer les élus et les citoyen-nes à une réflexion et à une décision portant sur la gestion de l'eau,

Recevez, Monsieur le Maire, nos cordiales salutations.

Pour les conseiller-es du groupe
« Dinan, Ambitieux, Durable et Solidaire »
Bruno BERTIER

Monsieur Michel FORGET

Ce n'est pas de se prononcer sur la question mais créer des conditions d'un débat afin que les conseillers communautaires et les élus puissent prendre une décision de la manière la plus éclairée possible.

Monsieur le Maire

Je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait de l'objectivité dans les débats. Je voulais te dire quand même Michel que les cabinets que tu évoques ne sont pas tous objectifs... On sait que les cabinets que tu cites sont plutôt pour la régie.

Monsieur Michel FORGET

On est d'accord mais l'audit que le cabinet Bourgois a produit se voulait objectif, il en ressort que c'est plutôt à charge contre la régie. J'aurais préféré que le Cabinet dise on est pour la DSP et qu'on fasse une étude contradictoire par un cabinet pro régie.

Monsieur le Maire

Deuxième remarque, sur l'Agenda 21. L'action 21 part d'un débat sur la gestion publique de l'eau. Il ne t'aura pas échappé que sur la fiche de l'action, c'est noté que l'action est menée par Dinan Communauté. Je rappelle que l'eau est une compétence communautaire et que ce débat est porté par Dinan Communauté. Par contre je pense qu'il faut se donner le temps du débat, il faut que le débat soit objectif. Il faut se donner le temps d'entendre des collectivités qui ont l'expérience de la régie ou de la DSP. C'est prévu car la conférence des maires doit entendre Rennes Métropole et St Malo Agglo qui ont des expériences particulières dans ce domaine et enfin que le débat sorte de la commission Eau, assainissement et finances et que l'ensemble du conseil communautaire soit associé, concerné par le débat. C'est pourquoi j'ai demandé au président d'organiser une séance privée du conseil communautaire pour que chacun puisse s'informer et s'exprimer. Sur ce dossier je pars sans a priori, ma seule préoccupation c'est une haute qualité de service avec un prix qui reste raisonnable, cela peut-être la DSP ou la régie ou la SPL... Il faut se donner le temps, avançons sereinement, sans esprit polémique.

Je vous propose une motion que l'on pourrait adopter et adresser à Dinan Communauté.

Motion présentée par M le Maire

Les délégations de service public concernant la gestion et la distribution de l'eau à Dinan Communauté arrivent à échéance en 2017. En conséquence, le conseil communautaire devra se prononcer sur :

- le maintien d'une délégation de service public avec un certain degré de contrôle
- la création d'une régie publique avec la possibilité d'externaliser pour partie la gestion
- la création d'une société publique locale avec une autre collectivité

Compte tenu de l'importance et du caractère particulier de l'eau comme bien commun indispensable à la vie, d'une part, et des engagements de la ville de Dinan en terme de démocratie participative (notamment à travers l'action 21, axe 2 de l'Agenda 21), d'autre part, la nécessité de mettre en œuvre des études complémentaires, indépendantes et contradictoires et de faire vivre le débat citoyen semble indispensable.

Considérant que la gestion de l'eau est une compétence communautaire, le Conseil Municipal de Dinan demande à Dinan Communauté :

- de prendre le temps du débat et de la décision tant au sein du Conseil Communautaire que dans les commissions concernées,
- d'entendre dans les meilleurs délais des collectivités ayant opté pour l'un ou l'autre des modes gestion, afin de bénéficier de retours d'expérience,
- d'envisager toutes les options (DSP- Régie- SPL) sans a priori, quitte à se rapprocher d'autres cabinets dont l'objectivité sera reconnue de tous,
- d'impliquer et d'informer les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le conseil municipal adopte cette motion à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance